



RAPPORT DE RECHERCHE

SEPTEMBRE 2025

# POURQUOI NOUS AVONS BESOIN DE POLITIQUES FAVORABLES AUX ÉLEVEURS

Auteurs : Priscilla Claeys, Chiara Razzano, Julie Kleemann et Ann Waters-Bayer<sup>1</sup> Auteur correspondant : Priscilla Claeys | [ac4203@coventry.ac.uk](mailto:ac4203@coventry.ac.uk)



Maasai International  
Solidarity Alliance



Agroforestry for Sustainable Agriculture



CIDSE



IYRF 2025

Research Centre  
Agroecology, Water  
and Resilience

Coventry University

# RÉSUMÉ

Dans ce rapport de recherche, nous explorons l'importance du pastoralisme en Afrique de l'Est (section 1). Nous identifions les principaux défis auxquels sont confrontés les éleveurs aujourd'hui (section 2) et présentons notre vision de l'avenir des éleveurs (section 3). Nous détaillons sept mesures que les États africains et l'UE peuvent mettre en œuvre pour soutenir le pastoralisme (section 4).



## MESSAGES CLÉS DU RAPPORT

- Le pastoralisme revêt une importance socio-économique considérable tout en contribuant à la résilience territoriale et climatique, à l'équilibre écologique et à la diversité culturelle. Pourtant, le pastoralisme continue d'être mal compris et déprécié. 2026 est l'Année internationale des pâturages et des pasteurs. Soutenons les pasteurs !
- Les politiques et projets européens dans les domaines de la biodiversité, de la conservation de la nature, de l'agriculture, du commerce et du changement climatique ont un impact significatif sur le pastoralisme et les droits humains des éleveurs en Afrique de l'Est.
- Nous appelons les institutions et les décideurs politiques européens à reconnaître, valoriser, protéger et soutenir le pastoralisme. En investissant dans des politiques et des programmes favorables au pastoralisme, les institutions européennes peuvent promouvoir la stabilité sociale et politique, la résilience environnementale et l'inclusion économique en Afrique de l'Est.
- Le secteur de l'élevage a tendance à être considéré négativement dans les stratégies nationales en matière de climat et de biodiversité. L'élevage est considéré comme un contributeur majeur aux émissions de gaz à effet de serre, ainsi que comme une cause de perte de biodiversité via la dégradation des écosystèmes. Les contributions positives du pastoralisme à la biodiversité et à la sécurité alimentaire ne sont pas suffisamment prises en compte.
- Nous appelons les pays d'Afrique de l'Est à inclure des stratégies basées sur le pastoralisme dans leurs stratégies nationales en matière de climat et de biodiversité.
- Nous identifions sept mesures favorables aux éleveurs et appelons l'UE et les États d'Afrique de l'Est à : (1) protéger les terres et la mobilité du bétail des éleveurs ; (2) soutenir la sécurité alimentaire et hydrique ainsi que la résilience économique ; (3) investir dans le développement d'infrastructures décentralisées et garantir la fourniture de services gérés par les populations dans les zones pastorales ; (4) garantir la résilience socio-écologique et climatique ; (5) renforcer les institutions, la voix et la culture pastorales ; (6) sensibiliser et lutter contre les stéréotypes négatifs ; (7) financer la recherche publique sur le pastoralisme.

# SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. QU'EST-CE QUE LE PASTORALISME ? .....</b>   | <b>1</b>  |
| La terminologie est importante ! .....  | .2        |
| Quelques définitions.....   | .4        |
| <b>2. QUELS SONT LES PRINCIPAUX DÉFIS POUR<br/>LES ÉLEVEURS EN AFRIQUE DE L'EST ? .....</b>   | <b>9</b>  |
| <b>3. QUELLE EST NOTRE VISION ? .....</b>   | <b>19</b> |
| <b>4. COMMENT L'UE ET LES ÉTATS AFRICAINS PEUVENT-ILS SOUTENIR<br/>LE PASTORALISME ? .....</b>  | <b>22</b> |
| MESURE 1 - Protéger les terres des éleveurs et la mobilité du bétail .....  | .22       |
| MESURE 2 - Soutenir la sécurité alimentaire et hydrique et la résilience économique .....   | .24       |
| MESURE 3 - Investir dans le développement d'infrastructures décentralisées et garantir<br>la fourniture de services gérés par les populations dans les zones pastorales ..... | .25       |
| MESURE 4 - Assurer la résilience socio-écologique et climatique.....  | .26       |
| MESURE 5 - Renforcer les institutions, la voix et la culture des éleveurs.....  | .26       |
| MESURE 6 - Sensibiliser et lutter contre les stéréotypes négatifs.....  | .27       |
| MESURE 7 - Financer la recherche publique sur le pastoralisme .....   | .27       |
| <b>ANNEXE .....</b>   | <b>29</b> |
| <b>SIGNATAIRES .....</b>  | <b>38</b> |



# 1. QU'EST-CE QUE LE PASTORALISME ?

## Qu'est-ce que le pastoralisme ?

Le pastoralisme est un mode de vie très répandu qui repose sur l'élevage et la gestion du bétail domestique dans les pâturages, y compris les prairies. Les pasteurs vivent dans des environnements très variables (par exemple, arides, montagneux, toundra). La mobilité pastorale tire parti de cette variabilité. Les formes de propriété foncière des pasteurs varient considérablement, beaucoup d'entre eux s'appuyant principalement sur une utilisation extensive et communautaire des terres. Plus qu'un mode de vie ancestral, le pastoralisme est un système dynamique et flexible, qui se reconfigure avec résilience en réponse aux pressions et aux incertitudes externes. Ce qui distingue le pastoralisme des autres systèmes d'élevage, c'est sa capacité à utiliser des environnements naturels caractérisés par une variabilité imprévisible non seulement pour gagner sa vie, mais aussi pour soutenir la biodiversité et la santé des pâturages. Cette capacité repose sur des institutions pastorales et des stratégies de production telles que la mobilité stratégique et les accords de pâturage partagé sur des ressources communes (voir encadré 2).

## Pourquoi le pastoralisme est-il important

? En Afrique de l'Est, le pastoralisme est pratiqué dans divers paysages et écosystèmes, allant des zones arides aux hauts plateaux plus frais en passant par les zones humides caractérisées par une grande diversité de prairies, d'arbustes et de forêts. Selon le cadre politique de l'Union africaine (UA) sur le pastoralisme, on estime que 268 millions de pasteurs en Afrique (plus d'un quart de la population totale) vivent sur plus de 40 % de la superficie totale du continent.<sup>2</sup> Près de 75 % de la superficie de l'Afrique de l'Est est constituée de zones arides. Les communautés autochtones et locales d'Afrique de l'Est, telles que les Maasai (Kenya et Tanzanie), les Karamojong (Ouganda) et les Borana (Éthiopie et Kenya), dépendent du pastoralisme. L'agriculture a longtemps joué un rôle complémentaire dans de nombreux systèmes pastoraux d'Afrique de l'Est, soutenant mais ne remplaçant pas l'élevage, qui reste le fondement économique et social central des ménages pastoraux. En conséquence, les éleveurs se tournent souvent vers la culture ou s'en détournent en fonction de l'évolution des circonstances.



Crédit : MISA

<sup>1</sup> Nous remercions sincèrement Ced Hesse, Makko Sinandei, Florence Krick, Ken Otieno, Pablo Manzano, Loupa Pius, Sigrun Zwanger et Laura Mahler pour leurs précieux commentaires et remarques.

<sup>2</sup> CELEP. 2020. Vers une nouvelle stratégie UE-Afrique : document de position du CELEP. [https://www.celep.info/wp-content/uploads/2020/04/Towards-a-new-EU-Africa-strategy-CELEP-input\\_FINAL2.pdf](https://www.celep.info/wp-content/uploads/2020/04/Towards-a-new-EU-Africa-strategy-CELEP-input_FINAL2.pdf)

## ENCADRÉ 1 – LA TERMINOLOGIE EST IMPORTANTE !

**Mobilité stratégique vs pâturage tournant.** Nous préférons utiliser le terme « mobilité stratégique » car il met en évidence la capacité des éleveurs à utiliser des environnements naturels caractérisés par une variabilité imprévisible pour gagner leur vie et préserver la biodiversité et la santé des pâturages. La mobilité pastorale peut prendre diverses formes, entre autres : les mouvements opportunistes (en fonction de la disponibilité des ressources fourragères, de l'apparition de maladies et/ou de facteurs socio-économiques), la transhumance saisonnière, qui implique un schéma de déplacement relativement régulier dans le temps et dans l'espace, et les mouvements semi-sédentaires, qui ont lieu dans les systèmes pastoraux où le ménage principal et une partie du bétail restent au même endroit et où seuls les bergers se déplacent avec une partie du troupeau.<sup>3</sup> En revanche, le pâturage tournant tend à être associé à la gestion holistique des pâturages (HRM) et à d'autres approches fondées sur la science occidentale et imposées aux éleveurs comme des méthodes « modernes » de gestion des pâturages.

**Ressources variables vs ressources rares.** Nous préférons utiliser le terme « ressources variables » dans le temps et l'espace, car il met en évidence la grande variabilité des environnements des éleveurs, plutôt que le terme « ressources rares », qui suggère que ces environnements sont intrinsèquement dépourvus de potentiel, ce qui justifie souvent des interventions problématiques.

**Les éleveurs sont diversifiés.** Nous préférons ne pas classer les éleveurs dans des catégories telles que nomades, semi-nomades ou sédentaires, car celles-ci ne reflètent pas la diversité de leurs stratégies d'organisation. Ce n'est pas non plus ainsi que les éleveurs se définissent eux-mêmes. Certaines de ces catégories, telles que « nomades », sont associées à des stéréotypes négatifs. Les nomades sont considérés par certains comme des vagabonds sans but, et non comme des éleveurs compétents et flexibles qui tirent leur subsistance de la variabilité.

**Éleveurs pastoraux vs éleveurs agropastoraux.** Nous préférons ne pas opposer les éleveurs pastoraux « purs » aux éleveurs agropastoraux, décrits comme des personnes qui tirent principalement leurs moyens de subsistance à la fois de la culture de plantes arables (agronomie) et de l'élevage de bétail (pastoralisme). Le pastoralisme peut inclure des activités qui relient la production animale, la culture des terres et l'agriculture forestière de manière complémentaire ou synergique, c'est-à-dire par le biais de l'agropastoralisme, du sylvopastoralisme ou de l'agrosylvopastoralisme. De ce point de vue, le pastoralisme est un exemple d'agroécologie dans les zones arides, car il s'agit d'une forme d'agriculture durable en harmonie avec la nature, qui optimise l'utilisation des processus biologiques et des fonctions écosystémiques et qui repose principalement sur l'utilisation et le recyclage des ressources locales. (<sup>4</sup>)

**Propriété ouverte vs accès ouvert.** De nombreux systèmes pastoraux coutumiers fonctionnent selon une forme de régime de propriété ouverte, permettant un accès réglementé au fourrage, à l'eau et aux marchés. Cela ne signifie pas qu'ils sont « en libre accès » ou non réglementés. Les systèmes de gouvernance de la propriété ouverte établissent plutôt que chacun a des droits égaux d'accès aux ressources en fonction des besoins, par exemple tous les éleveurs ont des droits égaux aux ressources fourragères. Dans le pastoralisme, les régimes de propriété ouverte fonctionnent comme des systèmes adaptatifs complexes et sont appliqués par le biais de normes et de règles.

<sup>3</sup> Kelly D, Waters-Bayer A, Ulambayar T, Johnsen KI, Magero C & Niamir-Fuller M. 2024. *Pastoralisme et pâturages : personnes et institutions – glossaire des termes*. Version 1. Congrès international sur les pâturages en collaboration avec l'Alliance mondiale pour l'Année internationale des pâturages et des pasteurs (IYRP). [https://www.iyrp.info/sites/default/files/2025-01/Glossary\\_pastoralism-rangelands\\_people-institutions-2024.pdf](https://www.iyrp.info/sites/default/files/2025-01/Glossary_pastoralism-rangelands_people-institutions-2024.pdf)

<sup>4</sup> Ibid.



Credit : MISA

*Nous présentons ici les différentes contributions du pastoralisme à l'utilisation des terres, à la sécurité alimentaire, à l'économie, à l'environnement, à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, ainsi qu'à la préservation de la culture.*

**Utilisation des terres :** le pastoralisme est un système d'utilisation des terres très efficace qui soutient les communautés locales et garantit l'intégrité écologique, malgré les facteurs de changement et d'incertitude liés à l'utilisation des terres, tels que l'expansion des cultures, l'industrialisation, le changement climatique et le risque accru de dégradation. En outre, le pastoralisme est un système d'utilisation des terres rationnel et économiquement viable, capable de générer des rendements importants dans les zones arides d'Afrique. Il s'agit du moyen le plus écologique et le plus efficace sur le plan économique pour exploiter de manière productive des ressources très variables dans le temps et dans l'espace dans ces régions. Ce qui distingue le pastoralisme, c'est sa capacité unique à utiliser des environnements naturels caractérisés par une variabilité très imprévisible des ressources<sup>(5)</sup>.

Les éleveurs disposent d'institutions et de stratégies, telles que la mobilité stratégique et les accords de pâturage réciproques et contrôlés, pour tirer parti des opportunités variables et hautement imprévisibles que peuvent offrir les pâturages. Le partage des ressources pastorales en tant que propriété commune ou propriété ouverte<sup>6</sup> (voir encadré 1) permet aux éleveurs d'être résilients. La mobilité permet aux éleveurs de gérer les ressources variables de manière durable, de fuir la sécheresse, les maladies ou les conflits, d'accéder aux marchés et de préserver leur capital en amenant leurs troupeaux vers les pâturages les plus nutritifs et les moins exposés aux risques de maladies animales à un moment donné. Tous les éleveurs ne mènent pas une vie nomade, certains déplacent leur bétail sans déplacer leur famille (déplacements semi-sédentaires). Les stratégies des éleveurs protègent la diversité des espèces végétales des pâturages et le couvert forestier, améliorant ainsi la biodiversité et optimisant la santé et la productivité de leur bétail et des pâturages qui les nourrissent.

5 Krätsch S. 2015. Valuing variability. new perspectives on climate resilient drylands development. International Institute for Environment and Development (IIED), Londres. <https://www.iied.org/10128iied>; Krätsch S, Huelsebusch C, Brooks S & Kaufmann B. 2013. Le pastoralisme : un atout essentiel pour la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique mondial. Animal Frontiers 3 (1) : 42-50. <https://doi.org/10.2527/af.2013-0007>; Hesse C & Catley A. 2023. Le pastoralisme en Afrique : introduction. Washington DC : Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)/Meford : Feinstein International Center/Édimbourg : IIED. <https://fic.tufts.edu/publication-item/pastoralism-in-africa-a-primer/>; Scoones I. 1995. Vivre avec l'incertitude : nouvelles orientations pour le développement pastoral en Afrique. Londres : Inter-mediate Technology Publications.

6 Robinson L. 2019. Propriété ouverte et mosaiques complexes : variantes dans les régimes fonciers à travers les systèmes socio-écologiques pastoraux. International Journal of the Commons 13(1); Robinson L & Flintan F. 2022. La formalisation du régime foncier pastoral peut-elle surmonter ses paradoxes ? Réflexions depuis l'Afrique de l'Est. Pastoralism 12(1) : 34.

## ENCADRÉ 2 – QUELQUES DÉFINITIONS<sup>7</sup>

**Ressources communes** : ressources (par exemple, terres, eau) détenues collectivement par tous les membres d'une communauté ou d'un groupe qui partagent le droit de les utiliser et sont également responsables de leur entretien. La communauté ou le groupe contrôle l'utilisation des ressources et peut en interdire l'accès aux non-membres. Il régit les ressources en établissant des règles et des dispositions pour leur application. Le terme « biens communs » est largement utilisé pour décrire les terres détenues en propriété commune. Les systèmes pastoraux mobiles fonctionnent souvent sur ces terres communes.

**Transhumance** : La transhumance/rotation saisonnière implique un schéma de déplacement temporel et spatial relativement régulier qui peut être modifié en fonction de facteurs naturels tels que les sécheresses, les inondations, les incendies ou les changements dans le début des saisons, ou de facteurs socio-économiques tels que les marchés ou les événements culturels. Les éleveurs déplacent leurs troupeaux entre les pâturages saisonniers, soit horizontalement (d'une zone climatique à une autre, par exemple entre des zones semi-arides et subhumides), soit verticalement (d'une altitude à une autre, c'est-à-dire entre des zones de haute altitude et de basse altitude).

**Sédentarisation** : processus par lequel les éleveurs nomades ou transhumants s'installent de manière permanente dans un lieu donné. Cela peut impliquer la sédentarisation progressive des éleveurs à la suite de mesures incitatives ou d'encouragements fournis par les politiques gouvernementales, telles que des programmes de sédentarisation, ou à la suite d'expulsions et d'autres interventions forcées, et/ou sous l'effet des forces du marché, de facteurs internes (par exemple, la pauvreté), de la disponibilité des services, de phénomènes météorologiques extrêmes ou de la perte des droits d'accès aux pâturages et autres ressources pastorales. Également appelé « installation » des éleveurs.

**Institutions pastorales** : règles, normes, coutumes, comportements, lois et politiques formels ou informels qui régissent les interactions des éleveurs avec les ressources naturelles, le bétail et les autres personnes. Les institutions pastorales influencent qui a accès à quelles ressources et qui les contrôle et, en cas de conflit autour des ressources, peuvent servir de médiateurs et créer un espace de négociation et d'accord, par exemple par l'intermédiaire des chefs coutumiers. Les institutions pastorales régissent tous les aspects de la vie pastorale, et pas seulement les interactions humaines avec les ressources naturelles. Il s'agit d'un sous-ensemble des institutions coutumières/traditionnelles.

<sup>7</sup> Kelly et al. 2024. *Pastoralisme et pâturages : populations et institutions – glossaire des termes. Version 1. Congrès international sur les pâturages en collaboration avec l'Alliance mondiale pour l'ITRP.*



Crédit : MISA

**Sécurité alimentaire :** le pastoralisme contribue à la sécurité alimentaire et à la nutrition des ménages à revenus élevés comme à faibles revenus, produisant près de 90 % de la viande consommée en Afrique de l'Est<sup>8</sup>. Il produit du lait et de la viande – des aliments particulièrement riches en protéines – ainsi que d'autres produits, qu'il fournit par le biais de chaînes de valeur qui fonctionnent efficacement à des coûts économiques relativement faibles, tant que le commerce n'est pas artificiellement biaisé en faveur des produits importés. La production pastorale fonctionne également à des coûts environnementaux bien inférieurs à ceux des produits importés.

Le pastoralisme contribue également à augmenter la productivité agricole en fournissant du fumier, des animaux de trait et de transport, de la main-d'œuvre saisonnière et des connaissances techniques au nombre croissant d'agriculteurs qui investissent désormais dans l'élevage. Les produits issus d'animaux élevés dans des pâturages naturels sont relativement plus sains (par rapport aux produits animaux issus de systèmes intensifs) : ils contiennent plus de vitamines, de graisses saines, d'antioxydants et des niveaux plus élevés d'oméga-3 et d'acide linoléique conjugué, etc.<sup>9</sup>

**Valeur économique :** Le pastoralisme est un pilier de l'économie de l'Afrique de l'Est, qui fait vivre des millions de personnes grâce à une production animale extensive adaptée aux terres arides et semi-arides. Il fournit des emplois et des moyens de subsistance à près de 20 millions de personnes en Afrique de l'Est. Dans les terres arides et semi-arides du Kenya, il représente 90 % des opportunités d'emploi et 95 % des revenus familiaux. Le pastoralisme contribue de manière significative au produit intérieur brut (PIB) des pays d'Afrique de l'Est. Au Kenya, le secteur pastoral a une valeur totale estimée à 750 millions d'euros et une valeur marchande annuelle de 50 à 80 millions d'euros, contribuant à hauteur de 13 % au PIB<sup>(10)</sup>. En Éthiopie, le secteur de l'élevage contribue à hauteur de 19 % au PIB et, en Ouganda, à hauteur de 8 % au PIB et de 17 % au PIB agricole. En moyenne, l'élevage contribue à hauteur de 57 % au PIB agricole des pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en Afrique de l'Est. Il est essentiel de reconnaître le pastoralisme comme un moyen de subsistance viable et durable pour parvenir à un développement inclusif en Afrique de l'Est. Dans des environnements caractérisés par une grande variabilité et une forte imprévisibilité, plus le système est mobile, plus les rendements sont élevés.

<sup>8</sup> CELEP. 2017. Reconnaître le rôle et la valeur du pastoralisme et des éleveurs. <http://www.celep.info/wp-content/uploads/2017/05/Policybrief-CELEP-May-2017-Value-of-pastoralism.pdf>

<sup>9</sup> CELEP. 2017. Reconnaître le rôle et la valeur du pastoralisme et des pasteurs. <http://www.celep.info/wp-content/uploads/2017/05/Policybrief-CELEP-May-2017-Value-of-pastoralism.pdf>



Credit : MISA

**Valeur environnementale :** Les éleveurs et leur bétail ont joué et continuent de jouer un rôle essentiel dans le façonnement de l'écologie des paysages des pâturages en Afrique de l'Est grâce au pâturage et aux feux contrôlés.<sup>11</sup> Ils contrôlent l'envahissement par la brousse et maintiennent des habitats favorables à la faune sauvage, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité. Les éleveurs nomades utilisent les terres arides de manière à protéger l'environnement, à séquestrer le carbone et à améliorer la biodiversité.<sup>12</sup>

Les animaux qui paissent dispersent les graines qui adhèrent à leur corps et favorisent la germination d'autres graines en les mangeant et en les excréant. Les modes de pâturage pratiqués par les éleveurs contribuent à maintenir, voire à accroître la biodiversité, y compris celle des pollinisateurs. Les sabots de leur bétail brisent la croûte dure du sol, permettant à l'eau de s'infiltrer et aux graines de germer. Le pastoralisme repose principalement sur la végétation naturelle, avec peu ou pas d'alimentation complémentaire, et est plus respectueux de l'environnement que la production animale intensive.

**Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets :** le pastoralisme est un système de production conçu pour gérer et exploiter l'incertitude, ce qui est essentiel face à la crise climatique. Grâce à leur mobilité et à leurs modes d'accès réciproques et négociés aux ressources naturelles, les éleveurs peuvent s'adapter à la variabilité des ressources. Ils sont mieux placés pour s'adapter au changement climatique que les éleveurs et les agriculteurs liés à des modes d'utilisation sédentaires des terres. Le système à faibles intrants externes<sup>(13)</sup> des éleveurs qui consiste à produire des denrées alimentaires et d'autres produits en utilisant très peu de combustibles fossiles, montre la voie vers un avenir où les systèmes agroalimentaires seront neutres sur le plan climatique. Le pastoralisme est principalement pratiqué sur les pâturages, qui jouent un rôle important dans l'atténuation du changement climatique, car ils constituent d'importants puits de carbone. Une gestion durable des pâturages peut optimiser le potentiel des pâturages pour atténuer le changement climatique. Les éleveurs possèdent une compréhension sophistiquée des processus de sélection génétique du bétail. Alors que le changement climatique entraîne une plus grande incertitude environnementale, sociale et économique, il est essentiel de tirer parti des connaissances et de l'expérience des éleveurs en matière de gestion du bétail.<sup>(14)</sup>

11 McGahey D, Davies J, Hagelberg N & Ouedraogo R. 2014. Pastoralisme et économie verte : un lien naturel ? Nairobi : UICN et PNUE ; Yilmaz E, Zogib L, Urivelarrea P & Çağlayan SD. 2019. Pastoralisme mobile et zones protégées : conflit, collaboration et connectivité. Parks – International Journal of Protected Areas and Conservation 25(1).

12 Soussana J-F, Tichit MM, Lecomte P & Dumont B. 2015. Agroécologie : intégration avec l'élevage. Dans : Agroécologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition : actes du symposium international de la FAO, 18-19 septembre 2014, Rome, Italie (Rome : FAO), pp. 225-249.

13 Manzano P et al. 2021. Vers une compréhension holistique du pastoralisme. One Earth 4(5) : 651-665. <https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S2590332221002311>

14 FAO (page en ligne) Centre de connaissances sur le pastoralisme de la FAO. <https://www.fao.org/pastoralist-knowledge-hub/en/>



Credit : Freepik

**Valeur sociale et culturelle :** Le pastoralisme est souvent emblématique de la spécificité culturelle façonnée par sa relation profondément enracinée avec la terre. Il est profondément ancré dans les systèmes culturels locaux, reflétant souvent une riche mosaïque de connaissances et d'institutions sociales autochtones qui constituent un patrimoine immatériel irremplaçable, transmis aux générations suivantes. Il représente l'un des derniers bastions de la diversité et de la pluralité culturelles dans notre société mondialisée. Les systèmes pastoraux sont essentiels à la gestion des ressources, à la résolution des conflits et à la résilience face aux défis socio-économiques. Les pasteurs s'identifient parfois comme une communauté distincte, dotée de systèmes culturels et sociaux uniques qui les distinguent de la société dominante<sup>(15)</sup>. Leur singularité culturelle reflète une histoire commune et une mémoire collective dont ils se réclament fièrement. Les sociétés pastorales vont des clans fondés sur la lignée

aux confédérations tribales, chacune s'adaptant et reflétant ses connaissances environnementales spécifiques et sa relation avec la terre. Les paysages de pâturage ne sont pas des territoires abstraits, mais des entités culturelles vivantes et évolutives, dotées d'une mémoire, d'une signification et d'une importance spirituelle.

La mobilité pastorale préserve ainsi des paysages culturels et écologiques complexes où le patrimoine matériel et immatériel croise des pratiques importantes sur le plan écologique. Le pastoralisme s'inscrit souvent dans un système d'autorité décentralisé, selon lequel les anciens, les chefs de clan et d'autres personnalités respectées arbitrent les différends, réglementent l'utilisation des ressources et négocient l'accès aux terres avec les autorités publiques.<sup>(16)</sup> Un tel système décentralisé permet une utilisation collective et durable des ressources naturelles.

15 Hodgson DL. 2011. *Être Maasai, devenir autochtone : la politique postcoloniale dans un monde néolibéral*. Bloomington : Indiana University Press.

16 Galaty J. 2015. *Le pastoralisme en anthropologie*. Encyclopédie internationale des sciences sociales et comportementales. 10.1016/B978-0-08-097086-8.12124-5.



“

Le plaidoyer international mené par les organisations pastorales a conduit à la proclamation de 2026 comme Année internationale des pâturages et des pasteurs (IYRP2026).

## 2. QUELS SONT LES PRINCIPAUX DÉFIS POUR LES PASTORALES EN AFRIQUE DE L'EST ?

Les éleveurs d'Afrique de l'Est sont confrontés à plusieurs défis interdépendants qui entraînent leur appauvrissement et leur privation de droits. Tout d'abord, ils souffrent d'une pénurie de terres induite, qui entrave leur mobilité et leur accès à leurs terres coutumières. En outre, les variations climatiques plus extrêmes compromettent la capacité d'adaptation et la flexibilité du système. Enfin, les institutions gouvernementales peuvent violer leurs droits humains et coutumiers, ce qui conduit à une marginalisation socio-économique et politique.

*Nous passons ici en revue les principaux défis auxquels sont confrontés les éleveurs d'Afrique de l'Est :*

**Accès à la terre et mobilité :** En raison de la colonisation et de la sédentarisation post-indépendance (voir encadré 2), des politiques de modernisation et de développement rural, ainsi que des obstacles à la mobilité, de nombreux éleveurs ont perdu l'accès à une grande partie de leurs zones de pâturage, y compris l'accès à des zones stratégiques disposant d'eau permanente pendant la saison sèche.

En conséquence, leurs options pour gérer la disponibilité imprévisible des ressources ont été considérablement réduites.

L'acquisition de terres à grande échelle pour l'agriculture irriguée, la conservation des forêts,<sup>17</sup> le tourisme safari, la chasse commerciale, l'industrialisation, les parcs éoliens, les pipelines, l'extraction de ressources minérales et d'autres projets d'investissement privé ou de développement commercial ont tous entravé ou limité l'accès des éleveurs à leurs terres communales.<sup>18</sup>

La marchandisation et la privatisation des terres communales ainsi que la conversion des pâturages à d'autres usages ont nui à leur système traditionnel d'utilisation mobile et flexible des terres. Les éleveurs ont de plus en plus de difficultés à garantir et à défendre leurs droits d'utilisation, d'accès, de contrôle et de décision sur leurs terres, que ce soit pour le pâturage, le broutage<sup>(19)</sup> et le fourrage, ou pour l'accès aux ressources en eau pour leurs troupeaux. En outre, la lenteur des gouvernements à reconnaître légalement les terres pastorales communales a conduit à un manque général de protection.

17 Toutain B, de Visscher M- et Dulieu D. 2004. *Pastoralisme et zones protégées : leçons tirées de l'Afrique occidentale*. Human Dimensions of Wildlife 9 :

18 ONU. 2024. *Rapport du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones : Peuples autochtones mobiles (A/79/160)*. Préparé par José Francisco Calí Tzay. Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. <https://www.ohchr.org/en/documents/thematic-reports/a79160-report-special-rapporteur-rights-indigenous-peoples-jose>

19 Le terme « broutage » désigne les animaux tels que les chèvres ou les chameaux qui se nourrissent de feuilles, de brindilles et d'arbustes, par opposition au « pâturage », qui désigne la consommation d'herbes et de plantes.



Crédit : MISA

Les politiques menées par les États portent trop souvent atteinte à la souveraineté des éleveurs, comme en témoignent la privatisation des terres ou la création de zones de conservation clôturées. Les restrictions imposées à la mobilité des troupeaux, y compris au-delà des frontières nationales et infranationales, ont nui à la capacité des éleveurs à exploiter de manière productive les terres arides, notamment pour leur sécurité alimentaire. Dans les contextes de guerre, ces restrictions sont encore plus sévères en raison des conflits et des problèmes de sécurité qui y sont associés.

De plus, l'empietement sur les terres et la restriction des activités des éleveurs par la création de zones « interdites » génèrent des conflits, accentuent la dégradation des pâturages en raison d'une pression accrue sur les terres restantes, perturbent la connectivité écologique et perturbent les

institutions traditionnelles, ce qui a un impact disproportionné sur certains groupes tels que les éleveurs les plus pauvres et les femmes.<sup>20</sup> De nombreuses organisations de conservation, y compris certaines des plus importantes au niveau mondial, ont malheureusement contribué à l'imposition de politiques descendantes qui restreignent ou interdisent la mobilité et l'accès aux pâturages et transforment le pastoralisme durable en production animale intensive. Dans de nombreux cas, cette imposition a été justifiée par des indicateurs inadéquats.<sup>21</sup> Les impacts de ces changements sont fortement liés au genre, et il est important de comprendre comment les rôles, les responsabilités et le statut des femmes évoluent en raison des changements dans les pratiques pastorales et les institutions coutumières.<sup>22</sup>

<sup>20</sup> CELEP. 2018. Note d'orientation : Pastoralisme durable et changement d'affectation des terres dans les zones arides d'Afrique de l'Est ; Studley J. 2018. Sites naturels sacrés autochtones et gouvernance spirituelle : l'argument juridique en faveur de la personnalité juridique. Londres : Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780429455797>

<sup>21</sup> Yilmaz E, Zogib L, Urivelarrea P & Çağlayan SD. 2019. Pastoralisme mobile et zones protégées : conflits, collaboration et connectivité. Parks – Revue internationale des zones protégées et de la conservation 25(1).

<sup>22</sup> Flintan F. 2021. Femmes pastorales, régime foncier et gouvernance. Rapport de recherche ILRI 92. Nairobi : Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI).



Crédit : MISA

**Violations des droits humains :** Les principales violations concernent les droits à la santé, à l'éducation et à l'alimentation, ainsi que les droits civils et politiques. Les communautés pastorales ont généralement un accès limité aux soins de santé, à l'éducation formelle et aux infrastructures, car ces services sont généralement conçus pour les populations sédentaires. Les systèmes éducatifs ne reflètent souvent pas les modes de vie nomades ni les connaissances et croyances autochtones, ce qui renforce la marginalisation et la stigmatisation<sup>(23)</sup>. En outre, malgré leur rôle essentiel dans la production alimentaire, les éleveurs moins nomades souffrent de taux de malnutrition élevés par rapport à d'autres segments de la société ou aux éleveurs très nomades, en particulier pendant les périodes de sécheresse<sup>(24)</sup>. Le refus de leur donner accès aux pâturages et aux points d'eau a entraîné l'effondrement de leurs moyens de subsistance.

parmi de nombreuses communautés pastorales, avec pour conséquence la famine et les migrations forcées.<sup>(25)</sup> La hausse des prix alimentaires a un impact négatif direct sur les éleveurs, car ceux-ci doivent acheter une part importante de leurs besoins alimentaires sous forme de céréales. Pour certains éleveurs parmi les plus pauvres, jusqu'à 85 % des besoins alimentaires sont couverts par des achats directs ; par conséquent, une légère augmentation des prix alimentaires peut menacer leur sécurité alimentaire. Les changements d'affectation des terres, qu'ils soient destinés à la culture, à la conservation, au tourisme ou à des projets de compensation carbone, sont souvent entrepris sans consentement libre, préalable et éclairé (FPIC), ce qui affecte particulièrement les éleveurs nomades et porte atteinte à leurs droits civils et à leurs systèmes fonciers coutumiers.<sup>(26)</sup> Dans certaines régions, des rapports soulignent le recours à des forces de sécurité militarisées, parfois en collaboration avec des intérêts privés liés au tourisme ou à la conservation, contre des éleveurs non armés.

23 CELEP. 2019. *Pastoralisme et ODD : comment le soutien au pastoralisme peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.* <https://www.celep.info/pastoralism-and-the-sdgs/>

24 Fratkin et al. 2006. *La sédentarisation est-elle bénéfique pour les pasteurs ? Les effets de la sédentarisation pastorale sur la nutrition, la croissance et la santé des enfants chez les Rendille et Ariaal du district de Marsabit, dans le nord du Kenya.* Document de conférence disponible à l'adresse suivante : <https://www.saga.cornell.edu/saga/ilri0606/23fratkin-nathan-roth.pdf>

25 Kwokwo Barume A. 2010. *Les droits fonciers des peuples autochtones en Afrique, avec un accent particulier sur l'Afrique centrale, orientale et australe.* Document IWGIA 115. Copenhague : Groupe de travail international pour les affaires autochtones (IWGIA) [https://iwgia.org/images/publications/0002\\_Land\\_Rights\\_of\\_Indigenous\\_Peoples\\_In\\_Africa.pdf](https://iwgia.org/images/publications/0002_Land_Rights_of_Indigenous_Peoples_In_Africa.pdf) ; IWGIA. 2016. *Rapport 23 - Les éleveurs tanzaniens menacés : expulsions, violations des droits humains et perte de moyens de subsistance.* IWGIA avec le Forum PINGO, PAICODEO et UCRT. <https://iwgia.org/images/documents/popular-publications/report-23-tanzania-for-eb.pdf>

26 MISA. 2025. *Crédits carbone des sols : une nouvelle vague d'aliénation des terres dans le nord de la Tanzanie ?* <https://afsafrica.org/maasai-international-solidarity-alliance-demands-moratorium-on-soil-carbon-projects-in-northern-tanzania/>



Crédit : MISA

Parmi les cas recensés, on peut citer l'incendie de maisons, le déni des droits civils et électoraux, la destruction de biens et d'infrastructures de services sociaux, la suspension de l'aide humanitaire et les violences physiques, ce qui soulève de graves préoccupations quant à la responsabilité de l'État et au contrôle militarisé des terres.<sup>27</sup> L'érosion des droits fonciers traditionnels (privation de droits) et la criminalisation des systèmes de production alimentaire basés sur la mobilité, aggravées par les changements géopolitiques dans la région et le changement climatique, contribuent à aggraver la pauvreté, le déplacement des jeunes et les crises humanitaires dans les régions arides. Les pressions croissantes sur les terres et les interventions extérieures (accaparement des terres et changements dans l'utilisation des terres) sont à l'origine de conflits, de migrations forcées et de l'effondrement des communautés.<sup>(28)</sup> La transformation des relations entre les zones rurales et urbaines, sous l'effet de l'industrialisation, de l'étalement urbain et du développement des infrastructures, aggrave encore la marginalisation socio-économique des communautés pastorales.

Les moyens de subsistance traditionnels sont de plus en plus dévalorisés par les institutions étatiques et les marchés qui privilégient l'agriculture sédentaire, l'exploitation minière et l'expansion urbaine. À mesure que les territoires pastoraux rétrécissent en raison de la conversion et de la fragmentation des terres, les éleveurs sont souvent exclus des investissements dans les infrastructures et des services sociaux. De plus, leur participation au marché est difficile, car les structures du marché leur sont fondamentalement défavorables : bien qu'ils contribuent de manière significative à la sécurité alimentaire et à la santé des paysages, les éleveurs sont exclus des chaînes de valeur formelles, n'ont pas accès au crédit et aux subventions, et doivent opérer dans des régimes de prix qui ignorent la valeur écologique et nutritionnelle de leurs produits.

27 Currier A. 2022. Plans défaillants pour la réinstallation des Masaï de la zone de conservation du Ngorongoro. Oakland : The Oakland Institute.

28 OCHA. 2023. Rapport sur la situation de sécheresse dans la Corne de l'Afrique. <https://reliefweb.int/report/ethiopia/drought-horn-africa-situation-update-july-2022> ; CELEP. 2019. Le pastoralisme et les ODD : comment le soutien au pastoralisme peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. <https://www.celep.info/wp-content/uploads/2019/03/SDG-Paper-February-2019R.pdf>



Crédit : MISA

**Sécheresse et variations climatiques extrêmes :** si la mobilité pastorale est bien placée pour répondre aux variations climatiques et en tirer parti, cette adaptabilité est de plus en plus compromise par la perte de terres, la mobilité limitée et des politiques inappropriées, qui empêchent les éleveurs de mettre en œuvre leurs stratégies de subsistance.

Ces obstacles rendent les éleveurs vulnérables aux effets des sécheresses et des phénomènes climatiques extrêmes, qui agissent comme des facteurs de stress externes exposant les faiblesses des politiques actuelles. La sécheresse est l'une des catastrophes les plus coûteuses et les plus meurtrières à l'échelle mondiale. À l'échelle mondiale, les sécheresses causent plus de 15 % des dommages et pertes liés aux catastrophes, entraînant de graves difficultés pour les communautés locales touchées.<sup>(29)</sup> Les sécheresses sont responsables de 86 % des pertes de bétail et constituent le danger le plus mortel pour le bétail.<sup>(30)</sup>

Les zones arides sont des « points chauds » climatiques où l'aridité prolongée nuit à la santé des sols, accélère l'érosion des terres et affaiblit la régénération des pâturages.<sup>31</sup> Les pays d'Afrique orientale ont connu leur sécheresse la plus longue et la plus grave depuis plus de 40 ans, avec cinq saisons des pluies consécutives déficitaires, touchant plus de 36 millions de personnes.<sup>32</sup> Les sécheresses ne sont pas nécessairement catastrophiques pour les éleveurs ; ce qui les transforme en crises, c'est l'érosion de la mobilité et la perte de ressources essentielles qui entravent le déploiement de leurs stratégies de gestion des risques. Ces pertes ne sont pas facilement récupérables ; il peut falloir des années à un ménage pour reconstituer son cheptel, période pendant laquelle les familles sont plongées dans une pauvreté chronique. Ce stress induit par le climat sape les stratégies traditionnelles de résilience des éleveurs et agrave leur vulnérabilité aux chocs. La sécheresse et la dégradation de l'environnement ont des répercussions sociales spécifiques, augmentant souvent la charge de travail des femmes et des filles, qui doivent assumer des tâches supplémentaires non rémunérées, tant domestiques que communautaires.<sup>(33)</sup>

29 UNCCD. 2022. *La sécheresse en chiffres 2022 – Restauration pour la préparation et la résilience*. <https://www.unccd.int/sites/default/files/2022-05/Drought%20in%20Numbers.pdf>

30 UNCCD & FAO. 2024. *Solutions menées par les femmes pour la résilience à la sécheresse*. [https://www.unccd.int/sites/default/files/2024-10/20241005\\_women-led-DRAFT\\_V6.pdf](https://www.unccd.int/sites/default/files/2024-10/20241005_women-led-DRAFT_V6.pdf)

31 CELEP. 2019. *Le pastoralisme et les ODD : comment le soutien au pastoralisme peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable*. <https://www.celep.info/pastoralism-and-the-sdgs/>

32 OCHA. 2023. *Rapport sur la situation de sécheresse dans la Corne de l'Afrique*. <https://reliefweb.int/report/ethiopia/drought-horn-africa-situation-update-july-2023> ; CNULD. 2022. *La sécheresse en chiffres 2022 – Restauration pour la préparation et la résilience*.

33 UNCCD. 2022. *Étude sur les impacts différenciés de la dégradation des terres, de la désertification et de la sécheresse sur les femmes et les hommes*. <https://www.unccd.int/sites/default/files/2022-05/Impact%20of%20land%20degradation%20on%20women%20and%20men.pdf>



Crédit : CABI

**Espèces envahissantes :** Les espèces envahissantes, telles que *Prosopis juliflora*, se propagent rapidement dans les zones dégradées, évinçant les graminées indigènes essentielles au bétail.<sup>34</sup> Si les pâturages peuvent agir comme des puits de carbone, leur capacité à séquestrer le carbone est très sensible à la sécheresse et aux changements écologiques.<sup>35</sup> Ces changements réduisent le potentiel de séquestration du carbone des pâturages, entravant directement les efforts d'atténuation du changement climatique. En outre, la propagation des espèces envahissantes est devenue une menace écologique majeure pour les moyens de subsistance des éleveurs. Introduit dans la région pour stabiliser les sols et fournir du fourrage, le *Prosopis* a au contraire envahi les pâturages naturels, réduisant la croissance des graminées indigènes comestibles et diminuant la capacité de pâturage des terres. En conséquence, les pâturages sont aujourd'hui confrontés à une baisse de productivité. Dans les zones envahies, le bétail est contraint, faute d'autres sources de fourrage naturel, de consommer de grandes quantités de gousses de *Prosopis*, ce qui peut causer des troubles digestifs et des déséquilibres alimentaires, entraînant un déclin notable des populations d'élevage et d'animaux sauvages.

Combinées à des sécheresses de plus en plus fréquentes, ces invasions accélèrent l'érosion des sols et la dégradation des terres, privant celles-ci de leur fertilité et réduisant leur capacité à régénérer la végétation<sup>36</sup>. À mesure que les herbes naturelles disparaissent et que la santé des sols se détériore, les pâturages deviennent de plus en plus imprévisibles et fragiles, poussant les systèmes pastoraux au-delà de leurs limites d'adaptation. Pour les éleveurs, la dégradation de la qualité des pâturages due aux espèces envahissantes et à la sécheresse compromet directement la sécurité alimentaire, les revenus et la mobilité, érodant encore davantage la durabilité de leurs moyens de subsistance et leur capacité à s'adapter au changement climatique. Malgré leur résilience, les communautés pastorales ont besoin d'un soutien urgent pour maintenir les couloirs de mobilité, l' , garantir l' , l' des pâturages, l' des terres et élaborer conjointement des stratégies d'adaptation au changement climatique qui intègrent les connaissances traditionnelles.

<sup>34</sup> Kibet S & van Wilgen BW. 2024. *Prosopis invasions in Eastern Africa's rangelands: impacts and management challenges*. In: Schaffner U, van Wilgen BW, Ehrensparger A & Bekele K (eds), *The ecology and management of invasive prosopis trees in Eastern Africa* (Wallingford: CABI), pp 108–120; Wakshum Shiferaw. 2021. Effets du niveau d'invasion de *Prosopis juliflora* sur la diversité et la régénération des espèces indigènes dans la région d'Afar, au nord-est de l'Éthiopie. *International Soil and Water Conservation Research* doi : 10.1016/j.iswcr.2021.04.003.

<sup>35</sup> Chen X, Chen HYH, Chen C, Ma Z, Searle EB, Yu Z & Huang Z. 2020. Effets de la diversité végétale sur le carbone du sol dans divers écosystèmes : une méta-analyse mondiale. *Biological Reviews* 95 : 167-183. <https://doi.org/10.1111/brv.12554>

<sup>36</sup> OCHA. 2023. Rapport sur la situation de sécheresse dans la Corne de l'Afrique. <https://reliefweb.int/report/ethiopia/drought-horn-africa-situation-update-july-2022>; UNCCD. 2022. La sécheresse en chiffres 2022 – Restauration pour la préparation et la résilience.

**Stratégies contradictoires en matière de climat et de biodiversité et projets de crédits carbone :** les efforts croissants visant à atténuer les effets du changement climatique et/ou à protéger l'environnement, tels que l'objectif 30x30 en matière de biodiversité dans l'accord de Kunming-Montréal, ont tendance à ignorer la présence des éleveurs et à l'réduire les contributions socio-écologiques du pastoralisme face à la variabilité climatique accrue. Non seulement il s'agit là d'une occasion manquée, mais cela pourrait également avoir des effets négatifs.<sup>37</sup> Une analyse des contributions déterminées au niveau national (CDN dans le cadre de l'accord de Paris) et des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB dans le cadre de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique) en Tanzanie, au Kenya, en Ouganda et en Éthiopie révèle que le pastoralisme en tant que stratégie climatique ou de biodiversité n'est mentionné explicitement que deux fois, dans les dernières CDN et SPANB du Kenya (voir l'annexe 1 pour un aperçu).

Dans l'ensemble, le secteur de l'élevage est considéré dans ces documents comme un contributeur majeur aux émissions de gaz à effet de serre, ainsi que comme une cause de perte de biodiversité via la dégradation des écosystèmes. Cependant, les documents ne précisent pas clairement si ce sont les élevages intensifs ou les systèmes pastoraux qui sont en cause. Dans quelques cas, le pastoralisme est explicitement désigné comme responsable (par exemple, la CDN de l'Ouganda, la NBSAP de la Tanzanie). La CDN de l'Ouganda, par exemple, fixe des objectifs de « zéro pâturage », et sa SPANB recommande la construction de clôtures pour éviter les conflits d'entre les humains et la faune sauvage, deux de qui auraient un impact négatif sur la mobilité du bétail.

Ces documents abordent la question de l'élevage sous l'angle de l'adaptation et de l'atténuation. Certaines stratégies mettent en avant les mesures d'adaptation nécessaires pour garantir que les systèmes d'élevage s'adaptent au changement climatique, telles que la sélection des races (Ouganda) ou l'exploitation des connaissances, des innovations et des pratiques traditionnelles (Kenya, Tanzanie). D'autres stratégies promeuvent des systèmes d'élevage efficaces comme moyen prometteur d'atténuation, soit par le biais de chaînes de valeur laitières intelligentes face au climat (Ouganda), soit dans le cadre d'une agriculture intelligente face au climat (Kenya). Dans la plupart des documents, cependant, l'accent est mis sur l'amélioration de la gestion du bétail dans le cadre des systèmes basés sur les cultures plutôt que sur le pastoralisme. Néanmoins, nous avons trouvé quelques points d'entrée possibles pour des stratégies basées sur le pastoralisme, en particulier dans les NBSAP. Celles-ci ont tendance à adopter une approche plus intégrée de la gestion des paysages et des écosystèmes, y compris la santé des pâturages. La NBSAP du Kenya, par exemple, identifie le blocage des refuges pour le bétail et la faune sauvage pendant la saison sèche comme une menace pour la biodiversité dans les pâturages. L'élevage traditionnel est considéré de manière positive (Kenya) et les connaissances et pratiques traditionnelles doivent être encouragées (Kenya, Tanzanie). Si les plans de l'Ouganda sont hostiles au pastoralisme, sa NBSAP adopte des stratégies agroécologiques qui considèrent les communautés locales comme les véritables gardiens des ressources naturelles.

En Éthiopie, les CDN ne mentionnent pas explicitement le pastoralisme, mais le Plan directeur pour l'élevage (LMP) consacre une section aux zones pastorales et agropastorales et formule des recommandations politiques visant à apporter des avantages socio-économiques et écologiques.

---

<sup>37</sup> CIDSE. 2024. Protéger les droits humains des peuples autochtones et des communautés locales pour mettre fin à la perte de biodiversité. Co-écrit par Bockemühl C, Claeys P, Farrelly M & Ulmer K. Note d'orientation. <https://www.cidse.org>.



Crédit : MISA

Il est nécessaire de traiter et d'intégrer de manière plus cohérente le pastoralisme dans les CDN et les SPANB, notamment par le biais d'une coordination interministérielle. À ces tendances complexes et quelque peu contradictoires s'ajoute le fait que les zones pastorales sont de plus en plus ciblées par des acteurs privés pour le développement de projets de crédits carbone liés aux sols et à la biodiversité sur les marchés volontaires du carbone. Ces projets constituent une menace croissante pour les pâturages, car ils ont tendance à être mis en œuvre sans le consentement préalable, libre et éclairé des communautés concernées.

Les projets liés au carbone dans les sols ont tendance à imposer des modèles de pâturage restrictifs qui perturbent la mobilité pastorale traditionnelle, tandis que des accords opaques et des protections réglementaires faibles exposent les communautés pastorales à l'aliénation des terres et à la perte de contrôle sur les ressources communales<sup>38</sup>. Sans participation et garanties significatives, ces programmes risquent de reproduire les schémas historiques d'expropriation sous le couvert de l'action climatique, car de nombreux acteurs s'engagent à atteindre la neutralité carbone dans un contexte marqué par l'absence de cadres réglementaires autour des marchés volontaires du carbone.

#### **Manque de reconnaissance de la culture pastorale :**

Les systèmes culturels des pasteurs sont profondément enracinés dans des relations spirituelles avec la terre et les animaux. Ces systèmes ont joué un rôle central dans la cohésion communautaire, la gestion adaptative des pâturages et la transmission intergénérationnelle des connaissances. Cependant, la marchandisation de la culture par le tourisme, les désignations patrimoniales imposées par le haut et l'intégration dans des cadres de conservation néolibéraux entraînent souvent l'appropriation ou la simplification des identités pastorales, détachant les pratiques de leur contexte socio-écologique d'origine.

Dans le même temps, les structures de gouvernance mises en place par l'État prennent souvent le pas sur les systèmes d'autorité traditionnels, sapant ainsi les mécanismes coutumiers d'utilisation des terres, de résolution des conflits et d'allocation des ressources. Cela affaiblit l'action communautaire, érode la gestion collective des terres et perturbe la transmission intergénérationnelle des connaissances. En d'autres termes, cela a un impact négatif sur les aspects immatériels de la culture pastorale.

<sup>38</sup> MISA. 2025. Crédits carbone des sols : une nouvelle vague d'aliénation des terres dans le nord de la Tanzanie ? <https://afsafrica.org/maasai-international-solidarity-alliance-demands-moratorium-on-soil-carbon-projects-in-northern-tanzania/>; Survival International (2023) « Blood Carbon : comment un programme de compensation carbone rapporte des millions grâce aux terres autochtones du nord du Kenya ». Rapport rédigé par Simon Counsell. [https://assets.survivalinternational.org/documents/2466/Blood\\_Car-bon\\_Report.pdf](https://assets.survivalinternational.org/documents/2466/Blood_Car-bon_Report.pdf)



Credit : EPA

**Discrimination structurelle, racisme et injustice épistémique :** les éleveurs sont souvent stéréotypés comme « arriérés » ou « improductifs », ce qui a justifié des décennies de négligence politique, de sous-investissement et d'exclusion sociale et politique. Ce préjugé profondément ancré (un préjugé raciste de facto à l'encontre des modes de vie dits nomades) alimente les inégalités structurelles et limite la voix et la représentation politiques des éleveurs, en particulier des femmes. La participation des femmes à la prise de décision publique varie considérablement d'un groupe pastoraliste à l'autre. Cependant, dans de nombreux cas, les femmes sont limitées à une implication indirecte plutôt qu'à une pleine participation.

Cela s'explique parfois par des normes culturelles, mais souvent par le triple fardeau qui pèse sur les femmes – travail productif dans l'élevage, travail reproductif et travail de soins pour la famille et la communauté – qui limite leur temps et leur capacité à participer activement à la gestion des terres, aux marchés et à la gouvernance<sup>39</sup>. De même, la stigmatisation des communautés pastorales affecte l'application juridique de leurs droits coutumiers. Les pasteurs ne bénéficient souvent d'aucune reconnaissance juridique de leurs droits fonciers coutumiers, malgré leur affirmation dans les cadres juridiques nationaux et internationaux.

Les tribunaux et les procédures administratives sont coûteux et favorisent la propriété foncière formalisée et individuelle, ce qui rend presque impossible pour les communautés concernées d'obtenir réparation ou justice<sup>(40)</sup>.

Les stéréotypes négatifs, la discrimination de l'État et le manque de compréhension de la contribution du pastoralisme à la conservation de la biodiversité expliquent le manque d'attention accordé au pastoralisme par les Nations unies (ONU) et d'autres forums politiques internationaux, ce qui conduit à l'absence de politiques et de cadres juridiques adéquats soutenant le pastoralisme en tant que moyen de subsistance et système d'utilisation des terres viables.

Le plaidoyer international mené par les organisations pastorales a conduit à la proclamation de 2026 comme Année internationale des pâturages et des pasteurs (IYRP2026),<sup>41</sup> qui, espérons-le, comblera cette lacune. Parallèlement, il y a eu un manque de recherches interdisciplinaires menées par des personnes sur le pastoralisme, les méthodes de gestion traditionnelles et les divers facteurs conduisant à la transformation des systèmes pastoraux, créant ainsi une forme d'injustice épistémique. Trop souvent, la recherche est conçue de l'extérieur et s'accompagne d'un cadre analytique spécifique qui inclut des stéréotypes ou des récits/préjugés coloniaux, ce qui rend difficile le passage à un récit positif sur les éleveurs et le pastoralisme.

39 Groupe de travail de l'IYRP sur le pastoralisme et le genre. 2024. Résumé : S'appuyer sur les connaissances et les initiatives des femmes pastorales. Secrétariat de l'Alliance mondiale de l'IYRP. <https://iyrp.info/working-groups>

40 Kwokwo Barume A. 2010. Droits fonciers des peuples autochtones en Afrique, avec un accent particulier sur l'Afrique centrale, orientale et austral. Document 115 de l'IWGIA. Copenhague : IWGIA

41 <https://iyrp.info/>



“

Les éleveurs ont du mal à garantir et à défendre leurs droits d'utilisation, d'accès et de décision sur leurs terres

### 3. QUELLE EST NOTRE VISION ?

Nous voulons voir un monde où les éleveurs sont pleinement reconnus comme citoyens, dont les droits humains sont respectés et protégés, capables de gagner décemment leur vie grâce à l'élevage, leur mode de vie/système de production. Cela signifie que leur système de subsistance doit être valorisé et compris comme durable et essentiel au développement durable des économies des zones arides, non pas comme un vestige du passé, mais comme un système d'utilisation des terres valable et rationnel, valorisé, respecté et promu par les décideurs politiques.

Les éleveurs s'identifient souvent aux luttes des peuples autochtones et s'y associent. Cette auto-identification stratégique est une réponse à des défis communs, notamment ceux liés à la protection et à l'application des droits fonciers coutumiers.<sup>42</sup> Les peuples autochtones mobiles (PA), tels que les éleveurs ou les chasseurs-cueilleurs, constituent un sous-ensemble des PA, dont les moyens de subsistance dépendent des ressources communes et qui utilisent la mobilité comme stratégie et source d'identité culturelle.<sup>43</sup>

La reconnaissance internationale des droits humains des éleveurs a considérablement progressé grâce à la ratification de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) de 2007, de la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) de 1989

169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) de 1989 et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP) de 2018.

Ces instruments affirment leurs droits à la terre, aux ressources, au consentement préalable, libre et éclairé (FPIC) et à l'autodétermination, qui sont au cœur de notre vision. Parmi les autres instruments utiles, citons le Cadre politique pour le pastoralisme élaboré en 2010 par l'Union africaine<sup>(44)</sup>, qui définit des lignes directrices et des recommandations à l'intention de ses États membres sur la manière de créer un environnement politique favorable aux éleveurs, et le Protocole sur la transhumance<sup>(45)</sup> adopté par l'IGAD en 2020<sup>(46)</sup>.

42 Hodgson DL. 2011. *Être Maasai, devenir autochtone : la politique postcoloniale dans un monde néolibéral*. Bloomington : Indiana University Press.

43 Kelly D et al. 2024. *Pastoralisme et pâturages : populations et institutions – glossaire des termes*. Version 1. Congrès international sur les pâturages en collaboration avec l'Alliance mondiale pour l'IYRP.

44 Voir : <https://au.int/sites/default/files/documents/30240-doc-policy-framework-for-pastoralism.pdf>

45 Voir : <https://icpald.org/wp-content/uploads/2021/06/IGAD-PROTOCOL-ON-TRANSHUMANCE-Final-Endorsed-Version.pdf>

46 La décision 26/COP.14 de la CNULCD est également pertinente, car elle encourage les Parties à reconnaître les droits fonciers légitimes, y compris les droits coutumiers, conformément au cadre juridique national.

*Notre vision holistique englobe les dimensions suivantes :*

**Terres** : les arrangements coutumiers des éleveurs en matière de propriété et de tenure des ressources naturelles (telles que l'eau et les pâturages) sont reconnus : les systèmes de tenure foncière pastorale sont principalement basés sur le concept de biens communs plutôt que sur la propriété foncière privée et exclusive. Les terres et les territoires utilisés par les éleveurs sont reconnus et protégés, et tout projet de développement, d'investissement ou d'extraction mené sur leurs terres est soumis au consentement libre, préalable et éclairé (CLPE), conformément à leur droit en vertu du droit international des droits de l'homme. L'utilisation multiple et communautaire des terres est facilitée. En cas de revendications concurrentes sur les terres, celles-ci sont traitées dans le cadre de modèles de gouvernance collaborative qui intègrent la médiation et la participation publique et garantissent la participation pleine et informée des institutions pastorales.

**Mobilité** : La mobilité pastorale est reconnue comme un atout pour le développement durable global, tant sur le plan socio-économique (accès aux facteurs de production et aux services) qu'environnemental (contribution à la biodiversité). La mobilité des troupeaux sur de vastes zones, y compris transfrontalières, est rendue possible grâce à des cadres juridiques et politiques appropriés, à des investissements dans les infrastructures pertinentes et à la lutte contre l'insécurité. La mobilité pastorale implique des pratiques sociales, des rituels et la transmission de connaissances qui sont essentiels à l'intégrité des communautés et à la formation du paysage culturel.

**Les droits humains des éleveurs** sont respectés et protégés. Les droits à l'alimentation, à la santé et à l'éducation sont garantis, et les femmes et les filles éleveuses ne font l'objet d'aucune forme de discrimination. Les services sociaux et économiques de l'État (tels que l' , l' , l'éducation, l' , les services de santé , l'

l'accès à l'eau, le soutien sanitaire/vétérinaire au bétail ou le développement des infrastructures) sont fournis de manière compatible avec les systèmes de production mobiles. Le respect et le soutien des institutions pastorales et de l'auto-organisation sont essentiels pour y parvenir. Les pasteurs vivent en paix, en sécurité et en harmonie avec leurs voisins.

**Résilience socio-écologique** : les pâturages continuent de maintenir les conditions nécessaires à l'épanouissement des systèmes pastoraux, notamment grâce à des mesures climatiques adéquates, à la restauration des pâturages et à la prévention des sécheresses. Le pastoralisme est reconnu comme un système de production/moyen de subsistance durable adapté à la variabilité climatique. Les mesures visant à atténuer le changement climatique dans les zones arides favorisent le pastoralisme grâce à des politiques de soutien et à la suppression des obstacles.

**Les institutions coutumières pastorales** et les organisations de la société civile contribuent activement à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques. Elles sont reconnues par les autres parties prenantes, en particulier les gouvernements locaux et nationaux, et participent pleinement à la prise de décision à différents niveaux, du local à l'international. Elles ont les capacités nécessaires pour s'impliquer activement et efficacement dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques qui touchent les pasteurs, notamment les politiques commerciales, foncières et agricoles. Elles sont reconnues comme dynamiques et en constante évolution, et impliquent une diversité d'acteurs jouant des rôles tout aussi importants les uns que les autres.<sup>47</sup>

**Le patrimoine culturel** est florissant et les rituels, les symboles et les différentes formes de savoir des éleveurs, qui représentent leur existence et leur survie en tant que peuple, sont préservés grâce à leurs relations fondamentales avec le bétail et les pâturages.

---

47 CELEP. 2018. Note d'orientation : Pastoralisme durable et changement d'affectation des terres dans les zones arides d'Afrique de l'Est. <https://www.celep.info/wp-content/uploads/2018/05/Policybrief-land-use-change-May-2018-pdf>



“

Les stratégies nationales en matière de climat et de biodiversité ont tendance à ignorer les contributions positives du pastoralisme

## 4. COMMENT L'UE ET LES ÉTATS AFRICAINS PEUVENT-ILS SOUTENIR LE PASTORALISME ?

Le pastoralisme dans la région contribue directement à plusieurs ODD, en particulier l'objectif « Faim zéro » (ODD 2) en fournissant de la viande et des produits laitiers, l'objectif « Réduction de la pauvreté » (ODD 1) en générant des revenus, et l'objectif « Action pour le climat » (ODD 13) en préservant les écosystèmes grâce à une gestion des terres basée sur la mobilité. Il est donc essentiel de reconnaître le pastoralisme comme une activité viable et au cœur de notre action de plaidoyer afin de parvenir à un développement inclusif en Afrique de l'Est. Une étape clé dans cette direction consiste à reconnaître le pastoralisme comme un système ; cela nécessite que toutes les interventions financées ou mises en œuvre par l'UE adoptent une approche systémique (et non sectorielle).

Bien que nous fournissons ci-dessous quelques orientations pour des politiques favorables aux éleveurs, il est important de reconnaître la diversité des groupes pastoraux et le fait que tous les éleveurs ne sont pas exposés au même niveau de vulnérabilité. Certains sont aisés et ont des moyens de subsistance stables. D'autres, qui avaient autrefois une production pastorale stable, risquent aujourd'hui de perdre leurs moyens de subsistance. D'autres encore ont complètement quitté le système pastoral, ne possèdent ni bétail ni terres et vivent dans des bidonvilles sans accès aux équipements sociaux. Cette diversité doit se refléter dans les programmes et les politiques de soutien au pastoralisme adaptés au contexte spécifique.

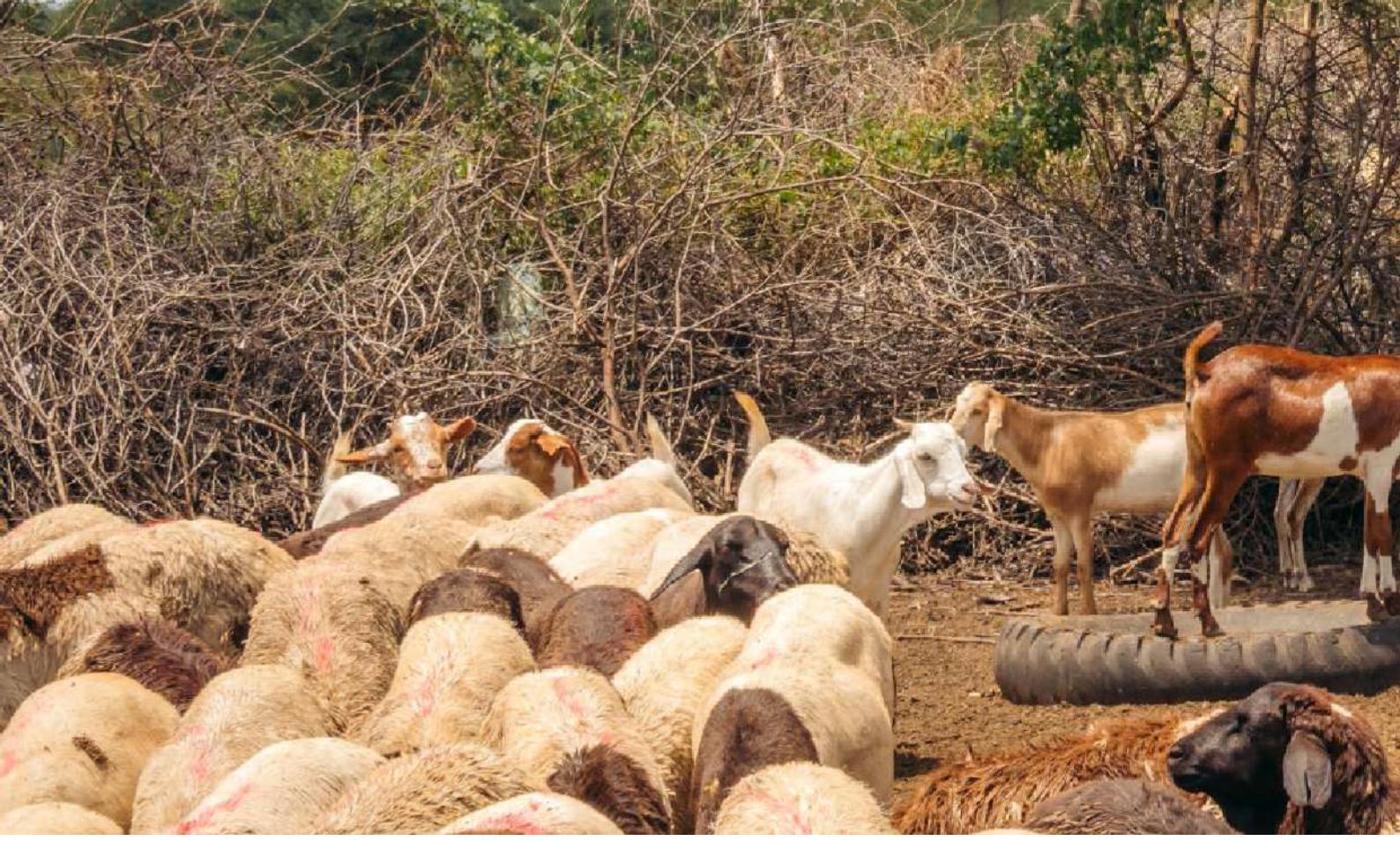
### MESURE 1 - Protéger les terres et la mobilité du bétail des éleveurs

- **Prendre des mesures pour protéger les pâturages et réduire la pression qui s'exerce sur eux.** Réduire et éviter la conversion des pâturages résultant d'utilisations inappropriées des terres (par exemple, monocultures, plantations d'arbres, boisement) qui diminuent la diversité et la multifonctionnalité des pâturages, en particulier sur les terres autochtones, pastorales et communales.<sup>(48)</sup> Un engagement mondial similaire à celui qui a été pris pour mettre fin à la déforestation est nécessaire pour mettre fin à la conversion aveugle des pâturages.<sup>(49)</sup>
- **Conserver les pâturages comme biens communs** afin de permettre une utilisation flexible, productive et durable des terres arides. Veiller à ce que les zones de pâturage des éleveurs ne soient pas empiétées, afin de protéger la mobilité du bétail et de garantir que les politiques de conservation favorisent la coexistence plutôt que la séparation entre l'homme et la nature.<sup>50</sup>
- **Permettre des utilisations multiples des terres grâce à une planification appropriée et à des régimes fonciers statutaires.** Prévoir le développement et l'entretien de corridors pour le bétail, y compris l'établissement de règlements pour leur utilisation flexible (par exemple, obligatoire pendant la saison des récoltes, recommandé pendant les autres saisons), des dispositions pour fixer les dates auxquelles les terres agricoles peuvent être « libérées » pour le pâturage après la récolte, et des dispositions pour garantir que l'expansion urbaine n'entrave pas la mobilité.

48 UNCCD. 2024. Rapport thématique Global Land Outlook sur les pâturages et le pastoralisme. Bonn : UNCCD, page vi.

49 Groupe de travail sur la neutralité en matière de dégradation des terres de l'IYRP. 2024. Action mondiale pour des pâturages et un pastoralisme durables afin de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres (LDN) : examen scientifique et politique, avec recommandations pour la Conférence des Parties à la CNULCD. Document de travail. <https://iyrp.info>

50 MISA. 2024. Une vision masai de la conservation. <https://afsafrica.org/wp-content/uploads/2024/09/masai-conservation-vision.pdf>



Crédit : MISA

- **Identifier et protéger les zones foncières stratégiques pour les éleveurs.** Garantir le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) et mener des évaluations d'impact fondées sur les droits humains avant tout projet d'investissement ou de développement, y compris ceux relevant de la « transition verte »<sup>51</sup>. Mettre fin à toute forme d'accaparement des zones de pâturage ou à tout projet de développement incompatible avec le pastoralisme.
- **Reconnaître et traiter les facteurs historiques et politiques** de la dégradation de l'environnement et du surpâturage, tels que la pénurie de terres induite.
- **Faciliter les mouvements transfrontaliers** des éleveurs avec leurs troupeaux, notamment par le biais d'accords transfrontaliers.<sup>52</sup> Contribuer à l'intégration et à la sécurité régionales et continentales

en soutenant l'UA et l'IGAD afin de garantir la mise en œuvre de ces politiques et protocoles.

- **Tenir les entreprises responsables** si elles perturbent les moyens de subsistance ou les droits humains des éleveurs, que ce soit pour l'extraction de minéraux, la conservation, le tourisme, les projets de crédits carbone ou l'importation de lait en poudre qui détruit les activités laitières des éleveurs.
- **Soutenir et faciliter l'accès des éleveurs aux tribunaux et à la justice** en cas d'aliénation de terres, de violation des droits humains et de toute autre atteinte à leurs droits en tant que citoyens.

<sup>51</sup> Davies J. 2024. Opportunités et défis de la transition verte pour le pastoralisme et les peuples autochtones en Afrique. Document demandé par la commission du développement du Parlement européen Commission du développement du Parlement européen (PE754.455) [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2024/754455/EXPO\\_IDA\(2024\)754455\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2024/754455/EXPO_IDA(2024)754455_EN.pdf)

<sup>52</sup> FAO. 2016. Améliorer la gouvernance des terres pastorales. Mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Gouvernance foncière, Guide technique n° 6. Rome : FAO.

## **MESURE 2 - Soutenir la sécurité alimentaire et hydrique et la résilience économique**

- **Soutenir les projets de gestion participative des pâturages** afin de garantir que les institutions locales de gestion des ressources soient habilitées à planifier et à mettre en œuvre l'utilisation des terres.
  - **Faciliter l'accès des éleveurs à des informations fiables** sur la disponibilité et la qualité de la biomasse, la disponibilité des eaux de surface, la concentration des troupeaux et les prix du marché du bétail et des céréales de base le long des routes de transhumance (voir encadré 2), grâce à la téléphonie mobile et à l'accès gratuit aux données.
  - **Réévaluer et réformer les politiques économiques** qui nuisent aux pâturages et aux éleveurs. Remplacer les subventions pour les aliments complémentaires qui conduisent à la dégradation des pâturages par des alternatives économiques, telles que la gestion des risques, l'assurance du bétail et les abattoirs mobiles. Lever les barrières commerciales et encourager la diversité animale, la bonne santé et les races adaptées aux conditions locales<sup>53</sup>.Garantir un accès équitable aux marchés afin que les éleveurs puissent échanger leurs produits d'élevage contre d'autres denrées de base à des conditions commerciales favorables sur le plan calorique.
  - **Fournir des actifs aux femmes et aux jeunes**, tels que des vaches laitières, des moutons ou des chèvres : c'est un moyen efficace de fournir un capital de démarrage précieux et apprécié.
- **Aider à développer la commercialisation et l'locale trading of milk** pendant les saisons humides, en élaborant des normes laitières adaptées au contexte et en encourageant les investissements dans les services et les infrastructures décentralisées telles que les mini-laiteries et les installations de transformation locales.<sup>54</sup> L'élevage laitier pastoral peut aider les éleveurs pauvres, en particulier les femmes, et améliorer leur sécurité alimentaire. Il doit être pratiqué de manière à ne pas conduire à une production intensive par le biais de troupeaux spécialisés qui ne garantiraient plus la multifonctionnalité et la résilience.
  - **Promouvoir la diversité des opportunités et des moyens de subsistance** grâce à des investissements adéquats dans les ressources humaines, tels que l'accès à l'information, l'éducation, la formation professionnelle, les compétences alternatives, etc.
  - **Protéger les droits des éleveurs en tant que petits producteurs locaux** dans le cadre des accords de libéralisation du commerce. Les éleveurs qui produisent des produits laitiers ne devraient pas avoir à concurrencer le lait importé subventionné provenant de l'UE. Veiller à ce que la création d'un environnement propice au développement du secteur privé ne compromette pas les moyens de subsistance des éleveurs et s'assurer que tout commerce complète la production alimentaire locale.

---

<sup>53</sup> Groupe de travail sur la neutralité en matière de dégradation des terres de l'IYRP. 2024. Action mondiale en faveur de pâturages et d'un pastoralisme durables pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres (LDN) : examen scientifique et politique, avec recommandations pour la Conférence des Parties à la CNUCD. Document de travail. <https://iyrp.info>

<sup>54</sup> CELEP. 2018. Note d'orientation : L'élevage laitier pastoral en Afrique de l'Est : comment l'Europe pourrait-elle le soutenir ? <https://www.celep.info/wp-content/uploads/2018/05/State->



Crédit : MISA

**MESURE 3 - Investir dans le développement d'infrastructures décentralisées et garantir la fourniture de services gérés par les populations dans les zones pastorales**

- **Faciliter l'accès aux services liés à l'élevage** et améliorer les services vétérinaires, en particulier pour les éleveurs pauvres, grâce à des campagnes de vaccination animale de masse et à une surveillance participative des maladies. Le cas échéant, améliorer l'accès à des médicaments vétérinaires et à des aliments pour animaux de haute qualité. Les services de santé animale doivent être adaptés au mode de vie nomade des éleveurs<sup>(55)</sup>.
- **Soutenir les investissements favorables au pastoralisme** afin de contribuer à remédier au sous-investissement et aux mauvais investissements historiques dans les pâturages.

- **Soutenir les initiatives visant à améliorer la prestation de services locaux** (éducation formelle, services de santé, accès à l'eau) d'une manière compatible avec les systèmes de production mobiles et les systèmes de connaissances pastorales et qui ne les compromette pas.

- **Promouvoir et mettre en œuvre des programmes et des politiques sensibles au genre.** Soutenir l'éducation, la santé et d'autres services sociaux adaptés aux besoins des femmes et des filles, grâce à des solutions adaptées à la distance, des horaires adaptés aux éleveurs et des approches sensibles au genre.<sup>56</sup> Conformément à la Déclaration de Mera, garantir l'égalité des droits des femmes éleveuses, reconnaître leurs rôles et leurs contributions essentiels, et respecter leur droit à l'éducation formelle et informelle.<sup>57</sup>

<sup>55</sup> Jenet A et al. 2016. *The path to greener pastures: pastoralism, the backbone of the world's drylands.* <https://vsf-international.org/project/pastoralism-report/>

<sup>56</sup> Groupe de travail de l'IYRP sur le pastoralisme et le genre. 2024. Résumé : S'appuyer sur les connaissances et les initiatives des femmes pastorales. Secrétariat de l'Alliance mondiale de l'IYRP. <https://iyrp.info>

<sup>57</sup> Déclaration de Mera du rassemblement mondial des femmes pastorales. 2010. <https://foodgovernance.com/2010/11/26/mera-declaration-of-the-global-gathering-of-women-pastoralists/>

## **MESURE 4 - Assurer une résilience socio-écologique fondée sur la logique pastorale de flexibilité et de mobilité**

- **Intégrer des stratégies favorables au pastoralisme dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et les contributions déterminées au niveau national (CDN)**<sup>58</sup> en raison de leur capacité à lutter contre la perte de biodiversité, le changement climatique, le surpâturage, l'érosion des sols, les espèces envahissantes, la sécheresse et les incendies de forêt<sup>59</sup>. Assurer la cohérence et la coordination entre les stratégies climatiques et biodiversité et les acteurs responsables de leur mise en œuvre. Veiller à ce que les stratégies d'atténuation et d'adaptation relatives au bétail n'aient pas d'impact négatif sur le pastoralisme et qu'elles facilitent la mobilité et préservent la santé et la biodiversité des pâturages, en particulier grâce à la gestion communautaire des pâturages.
- **Concevoir des projets de restauration des pâturages** qui renforcent la résilience des moyens de subsistance des éleveurs dans le cadre de la « transition verte »<sup>60</sup>.
- **Concevoir et mettre en œuvre des mesures de conservation de la nature** qui réduisent et stoppent la perte de biodiversité (au-dessus et en dessous du sol) en exploitant les synergies avec les pratiques des éleveurs et les systèmes de production animale extensive qui améliorent la santé, la productivité et la résilience des pâturages.  
<sup>61</sup>Promouvoir et mettre en œuvre des approches de conservation de la biodiversité qui soient inclusives et ne reposent pas sur la séparation entre l'homme et la nature, ni sur l'usage de la force ou de l'armée.
- **Ne pas soutenir ni investir dans des projets de crédits carbone ou de biodiversité** développés par le biais de marchés volontaires du carbone, car ceux-ci ne sont pas correctement réglementés, ne garantissent pas le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) et peuvent avoir des effets négatifs sur le pastoralisme et la mobilité.

<sup>58</sup> Crumpler K et al. 2022. Analyse régionale des contributions déterminées au niveau national en Afrique subsaharienne – Lacunes et opportunités dans les secteurs de l'agriculture et de l'utilisation des terres. Document de travail n° 94 sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Rome : FAO.

<sup>59</sup> UNCCD. 2024. Rapport thématique Global Land Outlook sur les pâturages et le pastoralisme. Bonn : UNCCD, page vi.

<sup>60</sup> Davies J. 2024. Opportunités et défis de la transition verte pour le pastoralisme et les peuples autochtones en Afrique. Document demandé par la commission du développement du Parlement européen Commission du développement du Parlement européen (PE754.455).

<sup>61</sup> Ibid.

<sup>62</sup> Yilmaz E, Tatpati M, Davies J, Waters-Bayer A, Naghizadeh N, Moghani H & Ndulet E. 2024. Prise de position : Pastoralisme et zones protégées. Alliance mondiale IYRP . [https://iyrp.info/sites/default/files/2025-02/IYRP-WG-Biodiversity-position-paper-MP-PAs\\_rev-250203.pdf](https://iyrp.info/sites/default/files/2025-02/IYRP-WG-Biodiversity-position-paper-MP-PAs_rev-250203.pdf)

<sup>63</sup> Ibid.

<sup>64</sup> Ibid.

- **Défendre les droits des éleveurs dans les zones protégées** et les paysages plus vastes et soutenir les mesures de conservation qui contribuent à la résilience des moyens de subsistance des éleveurs, y compris les zones conservées par les communautés autochtones et locales qui soutiennent les systèmes d'élevage pastoral.<sup>62</sup>

- **Explorer et appliquer de nouvelles approches et de nouveaux cadres de conservation**, tels que les autres mécanismes efficaces de conservation basés sur les zones (OECM), afin de garantir les droits d'accès et de tenure des éleveurs mobiles sur leurs terres, leurs territoires et autres ressources naturelles, et d'assurer la conservation in situ de la biodiversité.<sup>63</sup>

## **MESURE 5 - Renforcer les institutions, la voix et la culture des éleveurs**

- **Soutenir les initiatives visant à renforcer et à amplifier la voix** et l'autonomisation juridique des éleveurs dans la défense et le développement de leurs systèmes d'utilisation des terres en renforçant les institutions locales et les organisations pastorales.
- **Financer la participation** des éleveurs aux processus internationaux, en mettant l'accent sur le soutien aux groupes exclusivement féminins et dirigés par des femmes afin de renforcer la confiance et les capacités des femmes, de former les femmes leaders et de leur offrir des opportunités de leadership.<sup>64</sup>
- **Éliminer la violence sexiste** et s'attaquer à ses causes profondes grâce à des programmes éducatifs destinés aux hommes, aux femmes, aux jeunes et aux enfants afin de garantir que les femmes comprennent et exercent leurs droits.



Crédit : Freepik

#### **MESURE 6 - Sensibiliser et lutter contre les stéréotypes négatifs**

- Reconnaître explicitement la valeur du pastoralisme dans les politiques de l'UE concernant l'Afrique, en particulier dans les politiques de l'UE en matière de développement, d'aide humanitaire, de climat, de sécurité/défense et de commerce (en accordant une attention particulière à la cohérence des politiques pour le développement).
- Contribuer à un discours plus nuancé/équilibré dans les débats mondiaux sur le climat concernant le rôle des systèmes d'élevage durables, y compris le pastoralisme, dans la transformation des systèmes agroalimentaires.
- Contribuer à la reconnaissance internationale de l'importance du pastoralisme, non seulement en Afrique de l'Est mais aussi à l'échelle mondiale, pour la production écologique d'aliments riches en protéines, en soutenant l'initiative IYRP 2026.

#### **MESURE 7 - Financer la recherche publique sur le pastoralisme**

- Combler les lacunes en matière de recherche en soutenant la collecte de données et d'informations adéquates sur le pastoralisme et les pasteurs afin d'éclairer la planification, les politiques et le partage des ressources menés par les populations.
- Veiller à ce que les éleveurs soient des acteurs clés qui définissent la recherche et ses objectifs, et non pas seulement des objets de recherche, en utilisant des approches de recherche-action participative (RAP) et des méthodes transdisciplinaires.
- Intégrer les femmes et les filles pastorales dans la recherche-action et renforcer leurs capacités à mener leurs propres recherches sur le pastoralisme et les questions relatives aux pâturages, en s'appuyant sur leurs connaissances, leurs innovations et leurs initiatives spécifiques.



“

Les stratégies pastorales protègent la diversité des espèces végétales des pâturages et le couvert forestier, améliorant ainsi la biodiversité.

## ANNEXE

### Le pastoralisme dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) de la Tanzanie, du Kenya, de l'Ouganda et de l'Éthiopie

Points d'entrée pour les politiques favorables au pastoralisme et menaces potentielles

#### TANZANIE

##### CDN 2021-2030 :

Le bétail est principalement mentionné comme un élément qui doit être adapté au changement climatique. Il n'y a aucune mention explicite du pastoralisme. Cependant, certains passages suggèrent que le pastoralisme peut jouer un rôle dans les efforts d'adaptation.

**SPANB 2025-2030 :** Le document n'est pas encore bien développé. Il ne mentionne pas explicitement le pastoralisme, mais certains passages y font allusion. Remarque : le SPANB 2025-2030 de la Tanzanie est un projet ; par conséquent, son précédent SPANB (2015-2020) a également été analysé.

**NBSAP 2015-2020 :** L'élevage et le pastoralisme sont présentés comme la cause de la dégradation des écosystèmes. Le ministère de l'Élevage est identifié comme l'un des nombreux ministères chargés de la mise en œuvre des objectifs en matière de biodiversité, mais son rôle n'est pas clairement défini. Certaines formulations peuvent être interprétées de manière positive pour le pastoralisme.

| Tanzanie             | Points d'entrée  | Menaces potentielles   | Autres informations pertinentes   |
|----------------------|--|--|---|
| <b>NDC 2021-2030</b> | <p>Les contributions à l'adaptation dans le secteur de l'élevage (p. 9) <b>comprennent</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>« Promouvoir les connaissances locales et modernes en matière de résilience climatique pour des systèmes et des pratiques durables de gestion des pâturages et des parcours. »</li></ul> <p>Les contributions à l'adaptation dans le secteur de l'utilisation des terres et du développement des établissements humains (p. 11) <b>comprennent</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>« Promouvoir une planification et une gestion résiliences de l'utilisation des terres. »</li></ul> | <p>Les contributions à l'adaptation dans le secteur de l'élevage (p. 9) <b>comprennent</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>« Améliorer la productivité du bétail grâce à des interventions intelligentes face au climat. »</li></ul> <p>« Chaque ministère sectoriel [...] préparera des initiatives spécifiques à son secteur. Chaque initiative [...] comprendra, le cas échéant, la mise en œuvre de la REDD+ afin d'attirer des financements internationaux pour le climat » (p. 20-21).</p> | <p>Les contributions à l'adaptation dans le secteur de l'élevage (p. 9) <b>comprennent</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>« Renforcer les infrastructures et les services liés à l'élevage résilients au changement climatique. »</li><li>« Promouvoir la diversification des moyens de subsistance des éleveurs. »</li><li>« Promouvoir des mécanismes accessibles aux éleveurs pour faire face aux chocs liés à l'élevage, notamment des assurances pour le bétail. »</li><li>« Renforcer la recherche et le développement dans le domaine de l'élevage. »</li></ul> |

| Tanzanie           | Points d'entrée   | Menaces potentielles   | Autres informations pertinentes  |
|--------------------|---|--|--|
| SPANB<br>2025-2030 | <p><b>Cible 10-1 :</b> « Renforcer la biodiversité et la durabilité dans l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la sylviculture » et <b>Objectif 10-2 :</b> « D'ici 2030, les pratiques agroécologiques, y compris l'agroforesterie et la permaculture pour les communautés locales afin d'améliorer la productivité des cultures et la sécurité alimentaire » (p. 6) <b>implique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>« Contrôler la destruction des terres arides et promouvoir les et durables de gestion des cultures et du bétail. »</li> </ul> <p><b>Cible 22-1 :</b> « D'ici à 2030, la participation à la prise de décisions et l'accès à la justice et à l'information liés à la biodiversité pour tous soit garantie ; » et</p> <p><b>Cible 22-2 :</b> « D'ici à 2030, les connaissances, innovations, pratiques et technologies traditionnelles sont promues et appliquées » (p. 11-12) <b>implique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>« Mettre en œuvre des politiques et des stratégies qui favorisent l'accès à la justice et à l'information relative à la biodiversité pour toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales, en veillant au respect de leurs cultures, de leurs connaissances traditionnelles, de leurs lois et autorités coutumières, et de leurs droits sur les terres, l'eau, la pêche et d'autres ressources. »</li> <li>« Mettre en place des mécanismes permettant aux chefs traditionnels de participer à la planification locale en matière de biodiversité. »</li> <li>« Développer et mettre en œuvre une gestion intégrée et participative de la biodiversité. »</li> </ul> | <p><b>Objectif 21-1 :</b> « D'ici à 2030, les connaissances, les bases scientifiques et les technologies relatives à la biodiversité, à son état, à ses valeurs, à son fonctionnement et à ses tendances seront améliorés, largement partagés et appliqués » ; et <b>Cible 21-2 :</b> « D'ici à 2030, les meilleures données, informations et connaissances sont accessibles aux décideurs et aux praticiens afin de guider une gouvernance efficace de la biodiversité » (p. 11) <b>implique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>« Renforcer les mécanismes de contrôle des pratiques traditionnelles/tabous nuisibles à la biodiversité. »</li> <li>« Promouvoir l'utilisation des connaissances traditionnelles qui favorisent la conservation de la biodiversité. »</li> <li>« Renforcer les stratégies visant à promouvoir et à préserver le patrimoine culturel. »</li> </ul> | <p><b>Cible 2 :</b> « D'ici à 2030, veiller à ce qu'au moins 30 % des zones dégradées des écosystèmes terrestres, des eaux intérieures et des écosystèmes côtiers et marins fassent l'objet d'une restauration efficace dans afin d'améliorer la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, l'intégrité écologique et la connectivité » (p. 1-2) <b>implique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>« Préparer et mettre en œuvre des plans de restauration pour les zones dégradées. »</li> <li>« La sécurisation des zones tampons et des corridors afin de reconnecter les zones protégées principales. »</li> <li>« Promouvoir une approche intégrée de la gestion des écosystèmes dans les zones protégées côtières, marines et terrestres. »</li> <li>« Promouvoir et renforcer la coopération régionale en matière de protection et de conservation des zones protégées terrestres et marines transfrontalières. »</li> </ul> <p><b>Cible 4-1 :</b> « D'ici 2023, réduire de 30 % la perte de diversité génétique des espèces terrestres, côtières et marines, ainsi que des espèces des eaux intérieures, indigènes, sauvages et domestiquées » ; et <b>Cible 4-2 :</b> « D'ici 2030, réduire de 40 % les conflits entre les humains et la faune sauvage » (p. 2-3) <b>implique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>« Établir un inventaire des espèces génétiques menacées d'animaux d'élevage et domestiques, y compris leurs parents sauvages. »</li> <li>« Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion pour la diversité génétique menacée des animaux d'élevage et domestiques... »</li> </ul> <p><b>L'objectif 4-4 :</b> « D'ici à 2030, réduire de 40 % les conflits entre les êtres humains et la faune sauvage » (p. 2-3) <b>implique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>« Renforcer les programmes de sensibilisation afin de promouvoir la coexistence entre les êtres humains et la faune sauvage. »</li> </ul> <p><b>Cible 8 :</b> « Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur les habitats terrestres, d'eau douce, côtiers et marins, ainsi que sur d'autres écosystèmes vulnérables, afin de préserver leur intégrité et de renforcer leur résilience d'ici à 2030 » (p. 5-6) <b>implique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>« Mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature et des approches écosystémiques pour prévenir et minimiser les impacts négatifs du changement climatique sur les populations et la biodiversité. »</li> </ul> <p><b>Cible 10-1 :</b> « Renforcer la biodiversité et la durabilité dans l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la sylviculture » et</p> <p><b>Cible 10-2 :</b> « D'ici à 2030, renforcer les pratiques agroécologiques, y compris l'agroforesterie et la permaculture, pour les communautés locales afin d'améliorer la productivité agricole et la sécurité alimentaire » (p. 6) <b>implique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>« Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion durable des pâturages. »</li> </ul> <p><b>L'objectif 11 :</b> « D'ici à 2030, restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature à l'humanité, notamment les services écosystémiques d'approvisionnement et de régulation » (p. 6-7) <b>implique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>« Promouvoir des solutions fondées sur la nature et des approches écosystémiques au bénéfice de tous les êtres humains et de la nature. »</li> <li>« Élaborer et mettre en œuvre des programmes visant à améliorer les fonctions et les services écosystémiques ». </li> </ul> |

| Tanzanie           | Points d'entrée   | Menaces potentielles  | Autres informations pertinentes  |
|--------------------|---|---|--|
| SPANB<br>2015-2020 | <p><b>Objectif 18 :</b> « D'ici à 2020, les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques pertinentes pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont respectées et préservées » (p. 115-116) <b>implique</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• - « Promouvoir l'utilisation des connaissances traditionnelles qui favorisent la conservation de la biodiversité ».</li> <li>• - « Mettre en place un mécanisme permettant aux chefs traditionnels de participer à la planification locale. »</li> <li>• - « Renforcer les stratégies visant à promouvoir et à préserver le patrimoine culturel. »</li> </ul> <p><b>Cible 13 :</b> « D'ici à 2020, des stratégies visant à réduire l'érosion génétique [sont] élaborées et mises en œuvre afin de préserver la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et de leurs espèces sauvages apparentées » (p. 79).</p> <p><b>Cible 14 :</b> « D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels liés à l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être sont restaurés et préservés, en tenant compte des besoins des femmes, des communautés locales et vulnérables » (p. 80) <b>stipule que</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Différents écosystèmes ont continué à fournir des services essentiels aux êtres humains ainsi qu'à d'autres créatures. Mais en raison de l'augmentation de la population [humaine] et de la demande pour différentes activités telles que l'agriculture, l'élevage, la construction, etc., ces écosystèmes se sont détériorés au fil du temps. »</li> </ul> | <p>« Associée à des pratiques agricoles non durables, l'expansion des terres agricoles et des pâturages a entraîné la fragmentation des habitats naturels, accentuant ainsi les pressions sur la biodiversité » (p. 41).</p> <p>« Les agriculteurs et le bétail empiètent sur les zones protégées, ce qui exerce une pression considérable sur les ressources fauniques » (p. 41).</p> <p>« Les agriculteurs et les éleveurs des zones [déboisées] sont contraints de migrer vers les forêts vierges et d'autres terres, ce qui entraîne une dégradation supplémentaire des forêts et des terres en général » (p. 50).</p> <p>« La faible productivité des terres [...] a entraîné des migrations de populations et de leur bétail à la recherche de terres productives, de fourrage et d'eau, souvent vers des zones de production agricole. Cela a donné lieu à des conflits entre agriculteurs et éleveurs » (p. 54).</p> <p>La politique nationale tanzanienne en matière d'élevage de 2006 est citée comme l'une des politiques mises en œuvre pour traiter la question de la biodiversité (p. 58), et la justification de cette politique est « de commercialiser l'industrie [de l'élevage] et de stimuler son développement tout en préservant l'environnement ».</p> | <p>« La forte dégradation est associée à de mauvaises pratiques agricoles et au surpâturage qui ont considérablement affecté les forêts de miombo du plateau, en plus de l'augmentation de la population..., ce qui augmentera la demande alimentaire et entraînera une perte supplémentaire d'habitat et une pression accrue sur la biodiversité dans les écosystèmes naturels » (p. 26).</p> <p>« Consciente du potentiel des plantes et des animaux indigènes qui peuvent diversifier l'alimentation et offrir des possibilités d'autres utilisations..., la Tanzanie a chargé des organisations telles que l'Institut de recherche sur les pesticides tropicaux et certaines institutions de recherche sur l'élevage d'assurer la protection des ressources génétiques » (p. 30).</p> <p>La politique foncière nationale de 1995 est citée comme l'une des politiques utilisées pour traiter la biodiversité. Elle aborde « la protection des zones sensibles ; la délimitation des terres villageoises ; les établissements non planifiés ; la protection des espaces publics ouverts et autres terrains urbains à usage public ; l'agriculture urbaine ; l'aménagement du territoire villageois ; les conflits d'utilisation des terres ; les zones d'utilisation des terres qui se chevauchent (pastoralisme et faune sauvage) ; l'utilisation des terres côtières ; et la protection des terres fragiles et sensibles, et émet plusieurs déclarations pour faire respecter ces dispositions » (p. 56).</p> <p><i>Remarque : la Tanzanie a renouvelé sa politique foncière nationale en 2023.</i></p> <p>La politique environnementale nationale est citée, et les objectifs politiques pour le secteur de l'élevage (p. 133) <b>comportent</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « l'amélioration et la conservation des pâturages et la préservation des ressources fourragères ».</li> <li>• « Promotion de mécanismes visant à résoudre les conflits entre différents intérêts liés à l'utilisation des terres (protection de la faune sauvage, sylviculture, pastoralisme et agriculture). »</li> </ul> |

## KENYA

### CDN 2031-2035 :

L'élevage est mentionné comme une cause d'émissions, mais n'est pas spécifiquement mis en avant. Grâce à l'agriculture intelligente face au climat, l'élevage est également considéré comme faisant partie des stratégies d'atténuation et d'adaptation. Les stratégies d'agriculture intelligente face au climat mentionnent également explicitement l'autonomisation des petits exploitants et des éleveurs. L'exploitation des connaissances locales, traditionnelles et autochtones est répertoriée comme une stratégie d'adaptation et une « intervention en cas de pertes et de dommages », ce qui pourrait indiquer que le pastoralisme traditionnel pourrait être valorisé, mais il ne s'agit là que d'une interprétation potentielle.

### Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique du Kenya 2019-2030 :

L'élevage et le pastoralisme sont mentionnés comme causes de dégradation, mais cela est toujours expliqué dans le contexte socio-économique du Kenya. L'élevage traditionnel est considéré comme positif, et son abandon est cité comme la cause d'une dégradation généralisée. Le pastoralisme est considéré comme un écosystème dans lequel coexistent les modes de vie pastoraux et la faune sauvage, et le Maasai Mara et le Samburu sont explicitement mentionnés. Le blocage des refuges pour le bétail et la faune sauvage pendant la saison sèche est également identifié comme une menace pour la biodiversité dans les pâturages, ce qui montre que l'importance de la mobilité est bien comprise.

| Kenya            | Points d'entrée   | Menaces potentielles   | Autres informations pertinentes   |
|------------------|---|--|---|
| NDC<br>2031-2035 | <p>Les stratégies d'atténuation (p. 13) comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>« Promotion d'une agriculture intelligente face au climat, en mettant l'accent sur les cultures et l'élevage, y compris des systèmes de gestion efficace du bétail, tout en autonomisant les petits exploitants agricoles et les éleveurs grâce au renforcement de leurs capacités. »</li></ul> | <p>Les stratégies d'adaptation prioritaires (p. 21) comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>« Mettre en œuvre des pratiques agricoles intelligentes face au climat afin d'accroître la productivité grâce à une approche axée sur la chaîne de valeur, afin de soutenir la transformation de l'agriculture (cultures, élevage et pêche) en un secteur résilient, innovant, commercialement orienté, compétitif et moderne. »</li></ul> | <p>« Les émissions du secteur AFOLU [agriculture, changement d'affectation des terres et foresterie] ont augmenté régulièrement entre 1990 et 2022 en raison de la demande croissante de terres agricoles, des activités de déforestation, de l'utilisation d'engrais synthétiques et de l'augmentation du nombre d'animaux d'élevage » (p. 5-6).</p> <p>La politique nationale de l'élevage 2015, la stratégie kenyane pour une agriculture intelligente face au climat 2017-2028 et la loi de 2016 sur l'autorité nationale de gestion de la sécheresse sont citées comme « politiques sectorielles visant à soutenir la mise en œuvre de mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets » (p. 7).</p> <p>Les stratégies d'adaptation comprennent : « Renforcer la résilience climatique dans les systèmes agricoles et agroalimentaires afin d'assurer la sécurité alimentaire grâce à la promotion de pratiques agricoles inclusives et intelligentes face au climat, notamment, mais sans s'y limiter, des systèmes d'irrigation efficaces, une gestion durable des terres, des cultures résistantes à la sécheresse et une production animale durable, en mettant particulièrement l'accent sur les petits exploitants agricoles » (p. 20).</p> |

| Kenya                      | Points d'entrée  | Menaces potentielles   | Autres informations pertinentes   |
|----------------------------|--|--|---|
| <b>NBSAP<br/>2019-2030</b> | <p>Onze menaces pesant sur les pâtrages (bois, zones arbustives, prairies et déserts) sont répertoriées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Lotissement et clôtures ».</li> <li>• « Expansion urbaine et urbanisation ».</li> <li>• « Surpâturage et conversion à l'agriculture pluviale et irriguée ».</li> <li>• « Conflits liés aux ressources ».</li> <li>• « Conflits entre les humains et la faune sauvage ».</li> <li>• « Braconnage pour les trophées et la viande de brousse. »</li> <li>• « Perte d'espèces clés ».</li> <li>• « Blocage des refuges pour la faune sauvage et le bétail pendant la saison sèche. »</li> <li>• « Mauvaise planification des points d'eau. »</li> <li>• « Mauvaise gestion des bassins versants et surexploitation des ressources en eau en amont. »</li> <li>• « Changement climatique. »</li> </ul> | <p>« La plupart des pauvres vivent dans les zones rurales et dépendent de petites exploitations agricoles et du pastoralisme. La pression démographique et la pauvreté se combinent pour exercer une pression insoutenable sur les ressources naturelles et l'environnement » (p. 39).</p> <p>« La concurrence pour les terres et avec la faune sauvage [...] est devenue particulièrement intense là où les exploitations agricoles et les établissements permanents envahissent les zones de vie de la faune sauvage, entraînant une augmentation des ravages causés aux cultures et au bétail, ainsi que des pertes humaines et animales » (p. 45).</p> <p>Pour une utilisation durable, l'une des exigences prioritaires est « d'utiliser les herbivores sauvages indigènes, seuls ou en combinaison avec le bétail, lorsque l'utilisation du bétail domestique seul dégrade les terres » (p. 73).</p> | <p>« Les plantes, les animaux et les populations vivant dans les zones écoclimatiques interagissent pour former des écosystèmes distinctifs modifiés par l'homme, tels que [...] les populations d'animaux sauvages migrateurs et les modes de vie pastoraux des écosystèmes de savane comme le Maasai Mara et le Samburu » (p. 25).</p> <p>Pour préserver la diversité génétique, l'une des priorités est de « préserver autant de variétés que possible de plantes cultivées, de plantes fourragères, d'arbres à bois, de bétail, d'animaux destinés à l'agriculture et à l'aquaculture, de microbes et d'autres organismes domestiqués et leurs parents sauvages » (p. 73).</p> <p>« La production agricole reste le pilier de l'économie et la croissance démographique et la pauvreté continuent d'exercer une forte pression sur les terres et les ressources naturelles. La surexploitation et la dégradation sont particulièrement répandues dans les zones agricoles et pastorales marginales. La faiblesse des droits fonciers et l'accès limité au crédit rendent difficile pour aux populations pauvres d'investir dans la conservation et l'amélioration des exploitations agricoles, des troupeaux, des terres et des ressources naturelles » (p. 39).</p> <p>« Même là où l'habitat est relativement intact, la dégradation se poursuit dans une grande partie du Kenya. On peut citer comme exemples les mauvaises pratiques d'élevage et d'agriculture qui entraînent l'érosion des sols et la perte de nutriments et la productivité. La dégradation des terres et des pâtrages est particulièrement répandue dans les zones agricoles et pastorales marginales où l'accès aux marchés est difficile et où les pratiques d'élevage traditionnelles ont été abandonnées » (p. 41).</p> |

## OUGANDA

### NDC 2025-2030 de l'Ouganda :

Le secteur de l'élevage est considéré comme une cible pour l'adaptation et un moyen d'atténuation. L'adaptation du bétail au changement climatique passe principalement par la sélection des races. Les stratégies d'atténuation concernant le bétail découragent à un moment donné le pastoralisme, en fixant comme objectif « zéro pâturage et alimentation en stabulation ». Toutefois, il est également fait mention de l'atténuation par le biais d'actions d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA) et de chaînes de valeur laitières intelligentes face au climat ; il y a peut-être matière à une interprétation positive ici, mais cela semble peu probable. L'agroforesterie est mentionnée comme un moyen de fournir du fourrage pour l'alimentation en stabulation/l'abandon du pâturage. Dans l'ensemble, les CDN de l'Ouganda ne reconnaissent pas la capacité d'adaptation du pastoralisme lui-même et son potentiel d'atténuation.

### Stratégie nationale et plan d'action pour la diversité biologique (SNAPD) 2025-2030 de l'Ouganda :

L'élevage est cité comme une cause de perte de biodiversité, ainsi que comme une cause de conflits entre les humains et la faune sauvage. La construction de clôtures est considérée comme une solution, mais en conjonction avec des « stratégies de coexistence ». La mention de la coexistence, plusieurs références aux plantes envahissantes comme menaces pour les pâturages, la considération des communautés locales comme « les véritables gardiens des ressources naturelles » et les appels à l'élaboration de stratégies agroécologiques semblent indiquer que l'Ouganda vise à préserver le pastoralisme. Il est intéressant de noter que le pastoralisme n'est jamais explicitement mentionné. Il y a là une opportunité, mais l'utilisation de clôtures constitue une menace majeure pour le pastoralisme.

| Ouganda       | Points d'entrée   | Menaces potentielles   | Autres informations pertinentes   |
|---------------|---|--|---|
| NDC 2025-2030 | <ul style="list-style-type: none"><li>La mesure d'adaptation prioritaire pour les pâturages consiste à « protéger, gérer et restaurer les pâturages », et l'indicateur est le « niveau de mise en œuvre (%) de la politique de gestion des pâturages et des éleveurs » (p. 16).</li></ul> | <p>La mesure d'atténuation prioritaire pour la gestion du bétail dans le corridor bovin consiste à « promouvoir l'amélioration des races bovines et de l'alimentation animale, améliorer l'accès à l'eau pour le bétail grâce à la construction de barrages et de réservoirs dans les vallées, et créer des plantations agroforestières fourragères pour le zéro pâturage et l'alimentation en stabulation » (p. 32).</p> <p>Les mesures d'atténuation supplémentaires concernant le bétail (p. 33) comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>« ... l'amélioration de la qualité des aliments, des compléments alimentaires et de la gestion du fumier ».</li><li>« Chaînes de valeur climato-intelligentes pour l'élevage laitier [qui visent à] accroître la productivité agricole laitière et les revenus ; adapter et renforcer la résilience au changement climatique tout au long de la chaîne de valeur de la production laitière ; et réduire les émissions de gaz à effet de serre. »</li></ul> | <p>Les mesures d'adaptation prioritaires pour le secteur de l'élevage comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>« Promouvoir des races animales hautement adaptables et productives. »</li><li>« Promouvoir la diversification du bétail. »</li></ul> <p>Pour le résultat escompté, à savoir « le renforcement des systèmes de production animale et des chaînes de valeur résilients au changement climatique » (p. 20).</p> |

| Ouganda                    | Points d'entrée   | Menaces potentielles   | Autres informations pertinentes   |
|----------------------------|---|--|---|
| <b>SPANB<br/>2025-2030</b> | <p>« [...] l'élevage a été l'un des principaux contributeurs à la croissance du PIB agricole » (p. 39).</p> <p>« [La variabilité génétique/base génétique] s'érode rapidement à mesure que les races développées pour les régimes d'élevage intensif remplacent les races locales » (p. 51).</p> <p>« [...] s'attaquer aux causes profondes, sensibiliser les communautés et mettre en œuvre des stratégies proactives pour la coexistence entre la faune sauvage et les communautés sont des mesures essentielles pour atténuer les conflits entre les humains et la faune sauvage et garantir l'harmonie à long terme entre les populations locales et les efforts de conservation de la faune sauvage » (p. 53).</p> <p><b>L'objectif stratégique 3</b> « préconise que les avantages de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité profitent aux communautés locales, aux femmes et aux hommes dont les moyens de subsistance sont affectés et qui sont souvent les véritables gardiens des ressources naturelles » (p. 140).</p> | <p>« Les lions [...] ont vu leur population décliner [...] en raison de plusieurs facteurs, notamment la perte de leur habitat, l'empoisonnement par les éleveurs de bétail et le commerce illégal de parties de leur corps » (p. 24).</p> <p>Les menaces qui pèsent sur les forêts et leur biodiversité (p. 32) <b>comprennent</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « L'empâtement, en particulier dans les zones boisées de la savane, pour à des fins d'expansion agricole et de pâturages pour le bétail. »</li> </ul> <p>« Il existe un sentiment général selon lequel la clôture des zones protégées réduira considérablement les cas de conflits entre les humains et la faune sauvage autour des zones protégées... » (p. 53).</p> <p>« Les tendances et la proportion des habitats dégradés et menacés ont été déterminées à partir d'une évaluation des tendances futures de la couverture et de l'utilisation des sols. Les gains les plus importants en termes de terres parmi les systèmes d'utilisation des sols ont été enregistrés dans les terres agricoles de subsistance et les prairies protégées, tandis que les pertes les plus importantes ont été observées dans les prairies non protégées et les zones boisées/forestières à faible densité de bétail » (p. 85).</p> | <p>« Le NAGRC&amp;DB joue un rôle de premier plan dans la production de matériel génétique animal de qualité ainsi que dans les activités de développement telles que la formation et la sensibilisation du personnel de vulgarisation et des agriculteurs afin d'améliorer leurs techniques d'élevage ainsi que leur gestion du bétail » (p. 52).</p> <p>Douze espèces de plantes envahissantes sont identifiées comme menaçant les pâturages (p. 55-56).</p> <p>« ... d'autres menaces comprennent la grippe aviaire, le virus de Marburg et le virus Ebola, qui constituent un danger non seulement pour la faune sauvage, mais aussi pour les humains et le bétail » (p. 61).</p> <p><b>L'objectif stratégique 1</b> : « Réduire et gérer les impacts négatifs tout en renforçant les impacts positifs sur la biodiversité » (p. 105) <b>comprend</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « D'ici 2030, des plans de gestion intégrée des zones agricoles, forestières, halieutiques et d'élevage, y compris les zones protégées, sont mis en place et soutenus par des technologies et des outils d'aménagement du territoire. »</li> </ul> |

## ÉTHIOPIE

### NDC 2020-2030 de l'Éthiopie :

L'élevage, qui fait partie de l'agriculture, est le principal contributeur aux émissions de GES. Il est principalement mentionné comme un élément à adapter au changement climatique. Cependant, la CDN fait référence au Plan directeur pour l'élevage, qui soutient « la production pastorale et agropastorale durable ». Cela peut peut-être être interprété comme une stratégie d'atténuation.

### SPAN 2015-2020 de l'Éthiopie :

Remarque : la dernière SPANB de l'Éthiopie est en cours d'élaboration et n'a pas encore été publiée.

La NBSAP de l'Éthiopie identifie la densité du cheptel et le surpâturage qui en découle comme une menace pour la biodiversité dans divers écosystèmes. Cependant, la conversion des pâturages en terres agricoles et en zones d'habitation est également considérée comme une menace pour la biodiversité. Le pastoralisme est mentionné explicitement. Les éleveurs sont reconnus comme les gardiens de la biodiversité, et l'Éthiopie reconnaît que la perte des connaissances et des institutions traditionnelles constitue une menace pour la biodiversité. La NBSAP vise à documenter ce qu'elle appelle les connaissances communautaires et à les intégrer dans la législation nationale, les stratégies de développement et les obligations internationales pertinentes. Une approche écosystémique de la gestion des pâturages est proposée, mais dans le même temps, l'enclosure des pâturages et l'expansion, la délimitation et la gestion forcée des zones protégées sont également proposées, ce qui constitue une menace pour le pastoralisme. Il existe également un projet visant à interdire le pâturage libre. La NBSAP adopte l'approche sectorielle de l'initiative « Économie verte résiliente au climat » pour « améliorer l'efficacité de la chaîne de valeur de l'élevage » et prévoit de soutenir les éleveurs en identifiant des marchés de niche et des possibilités de valeur ajoutée. Dans l'ensemble, la NBSAP de l'Éthiopie recèle un potentiel pour une politique favorable aux éleveurs, mais ses stratégies et ses plans plus concrets contredisent les principes fondamentaux du pastoralisme.

| Éthiopie             | Points d'entrée  | Menaces potentielles  | Autres informations pertinentes   |
|----------------------|--|---|---|
| <b>NDC 2020-2030</b> | <p>« Le secteur de l'élevage présente le deuxième potentiel d'atténuation le plus important » (p. 13).</p> <p>« L'Éthiopie a déjà entrepris d'importants efforts d'adaptation dans [l'agriculture, la sylviculture et les autres utilisations des terres (AFOLU)] et continuera à développer et à privilégier des mesures telles que... la gestion des pâturages... l'assurance récolte et bétail... [et] l'adaptation fondée sur les écosystèmes » (p. 18).</p> | <p>Les interventions politiques dans le secteur de l'élevage (p. 13) comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>« Améliorer l'efficacité et la productivité dans les sous-secteurs de l'élevage. »</li><li>« La mécanisation agricole – Remplacer les bovins/bœufs par des tracteurs pour les agriculteurs et les petits exploitants ». Les indicateurs correspondants sont le « nombre d'animaux d'élevage réduits » et le « nombre de tracteurs distribués ».</li></ul> <p>« L'Éthiopie va encore développer et privilégier des mesures telles que l'agriculture intelligente face au climat... » (p. 18).</p> | <p>« ... le secteur agricole, en particulier l'élevage, restera le principal contributeur aux émissions de gaz à effet de serre dans les années à venir, suivi par le secteur de l'utilisation des terres et de la foresterie » (p. 10-11).</p> <p>« L'Éthiopie a déjà entrepris d'importants efforts d'adaptation dans le domaine [de l'agriculture, de la sylviculture et d'autres utilisations des terres (AFOLU)] et continuera à étendre et donner la priorité à des mesures telles que [...] la diversification du cheptel [...] [et] l'élevage d'animaux résistants à la sécheresse [...] » (p. 18).</p> |

| Éthiopie               | Points d'entrée  | Menaces potentielles  | Autres informations pertinentes   |
|------------------------|--|---|---|
| <b>SPANB 2015-2020</b> | <p>« Les communautés agricoles et les éleveurs d'Éthiopie ont préservé la diversité des cultures, du bétail et de la biodiversité associée grâce à leurs connaissances communautaires et à leurs innovations... Les stratégies de gestion des pâtures et autres stratégies de gestion des ressources naturelles parmi... les accords de pâturage et d'élevage « Gereb » entre les éleveurs Afar et les agriculteurs Tigrayan... sont les institutions traditionnelles les plus courantes impliquées dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité » (p. 36).</p> <p>« Les connaissances communautaires associées à l'utilisation de la biodiversité [...] s'érodent en raison de divers facteurs. [...] La faible intégration des connaissances traditionnelles avec la science moderne, la négligence/le dénigrement des connaissances et des pratiques autochtones sont quelques-uns des principaux facteurs qui conduisent à une moindre application des pratiques culturelles liées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. En outre, les institutions traditionnelles sont affaiblies ou sapées, en particulier par les jeunes générations et les agences de développement » (p. 36).</p> <p>« Le bétail joue un rôle important dans l'approvisionnement alimentaire, les revenus des ménages, la traction, le fumier et le combustible, ainsi que dans les fonctions écologiques et sociales. En outre, le bétail sert de source de matières premières pour l'exportation » (p. 39).</p> <p>« La conversion des pâtures en terres agricoles et en zones d'habitation constitue l'une des menaces qui pèsent sur la biodiversité en Éthiopie » (p. 44).</p> <p>« Les zones protégées doivent être gérées en étroite collaboration avec les communautés locales, en reconnaissant leurs droits » (p. 74).</p> <p>« Les petits exploitants agricoles et les éleveurs sont les gardiens de la biodiversité. Néanmoins, la biodiversité est menacée de disparition. Trouver des marchés de niche pour certaines espèces et leurs produits est un moyen possible d'assurer la survie de la biodiversité et de permettre aux personnes qui la préparent de gagner davantage » (p. 80).</p> <p>« <b>Objectif 17 :</b> D'ici à 2020, les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés locales en matière de biodiversité sont documentées, dans le respect de la législation nationale et des obligations internationales pertinentes, et intégrées dans les stratégies nationales de développement avec la participation pleine et effective des communautés locales » (p. 84).</p> | <p>« La densité du bétail est supérieure à la capacité de charge de l'écosystème. En conséquence, [l'écosystème des prairies montagnardes] a subi une dégradation considérable de son habitat et de ses terres. Les principales menaces pour cet écosystème proviennent de l'expansion agricole, du surpâturage et de la surexploitation de certaines espèces. Actuellement... des mesures de gestion intégrée des sols et des bassins versants et de fermeture de zones sont mises en œuvre pour réhabiliter les zones dégradées » (p. 6).</p> <p>« [Les forêts montagneuses sèches à feuilles persistantes et les écosystèmes de broussailles à feuilles persistantes sont] menacés par la conversion de leur habitat due à la déforestation pour l'exploitation du bois, les incendies, l'expansion agricole et le surpâturage... Les forêts domaniales sont concédées et gérées conjointement par le gouvernement et les communautés dans le cadre d'accords de partage des bénéfices, d'échanges de carbone et d'autres mesures incitatives » (p. 7).</p> <p>« [Dans l'écosystème des forêts montagnardes humides], les activités humaines telles que l'exploitation forestière, les plantations commerciales de café et de thé, l'agriculture à petite échelle, l'expansion du pâturage et la colonisation constituent les principales menaces » (p. 9).</p> <p>« [Dans l'écosystème désertique et semi-désertique], le surpâturage, l'envasissement par la brousse et les espèces envahissantes... font partie des facteurs qui menacent cet écosystème » (p. 13).</p> <p>« L'exploitation forestière illégale, la collecte de bois de chauffage, le surpâturage et les espèces envahissantes constituent des menaces pour les forêts à travers le pays... En raison des pressions croissantes exercées par les activités humaines et l'élevage sur les ressources naturelles, et de l'absence de gestion durable, l'état des zones protégées, y compris les zones forestières nationales prioritaires (NFPAs), se détériore » (p. 22-23).</p> <p>« [...] l'interdiction du pâturage libre et la clôture des pâtures sont mises en œuvre afin d'alléger la pression exercée sur les pâtures et les ressources fourragères du pays » (p. 25).</p> <p>« Plusieurs zones protégées [...] ont été classées au niveau régional » (p. 33).</p> <p>« Des approches de gestion des ressources fondées sur les écosystèmes sont nécessaires... Pour atteindre cet objectif... des pratiques de gestion durable des écosystèmes des pâtures doivent être adoptées. ... Il faut élaborer et mettre en œuvre des réglementations et des lignes directrices pour contrôler l'accès libre aux ressources des pâtures... » (p. 72).</p> <p>« D'ici 2020, la superficie des zones protégées (ZP) écologiquement représentatives et gérées efficacement passera de 14 % à 20 %. Pour atteindre cet objectif, certaines des ZP sélectionnées devront faire l'objet d'une redéfinir et élaborer de nouveaux plans de gestion » (p. 74).</p> | <p>« D'autres produits forestiers non ligneux, tels que les fourrages provenant des forêts, servent principalement à nourrir le bétail dans le pays. Le fourrage provenant des forêts fournit respectivement 10 % et 60 % de l'alimentation du bétail pendant la saison humide et la saison sèche, respectivement » (p. 41).</p> <p>« [Le changement climatique] [...] entraîne une pénurie d'aliments pour le bétail, l'apparition de maladies, une modification de la répartition des maladies et un rétrécissement des pâtures [...] Parmi les autres effets du changement climatique, on peut citer la disparition des institutions traditionnelles et des connaissances/pratiques associées » (p. 49).</p> <p>« D'ici 2020, des technologies et des innovations visant à accroître la productivité des petits exploitants agricoles et des éleveurs seront adoptées » (p. 72).</p> <p>« D'ici 2020, les moyens de subsistance alternatifs, notamment les emplois et les sources d'énergie alternatives, ainsi que l'utilisation de technologies à haut rendement énergétique pour les communautés locales, seront améliorés » (p. 72).</p> <p>« L'Éthiopie a élaboré une stratégie pour une économie verte résiliente au climat (CRGE) qui permettra une croissance verte et favorisera le développement et la durabilité. »</p> <p>L'initiative CRGE suit une approche sectorielle et, dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement [a prévu] des améliorations de l'efficacité de la chaîne de valeur de l'élevage, ainsi que la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts (REDD) comme étant les meilleures chances de promouvoir immédiatement la croissance, de saisir d'importants potentiels de réduction et d'attirer des financements pour le climat pour leur mise en œuvre » (p. 54).</p> |

# SIGNATAIRES

**Ce rapport de recherche est cosigné par quatre réseaux mondiaux : CELEP, MISA, AFSA et CIDSE. Il est approuvé par le Groupe international de soutien régional (IRSG) pour l'Afrique orientale et australe (ESA) de l'Année internationale des pâturages et des pasteurs 2026. Les recherches scientifiques incluses dans ce rapport ont été compilées par les quatre auteurs et coordonnées par Priscilla Claeys du CAWR, Université de Coventry.**

L'**AFSA** (Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique) est une vaste alliance regroupant plus de 48 acteurs différents de la société civile qui participent à la lutte pour la souveraineté alimentaire et l'agroécologie dans 50 pays africains. L'objectif principal de l'**AFSA** est d'influencer les politiques et de promouvoir des solutions africaines pour la souveraineté alimentaire. L'**AFSA** sert de plateforme continentale pour la consolidation des questions relatives à la souveraineté alimentaire et permet de rassembler une voix unique et plus forte sur ces questions et de proposer des solutions claires et réalisables (<https://afsafrica.org/about-us/>).

**Le CAWR** (Centre for Agroecology, Water and Resilience) mène des recherches innovantes et transdisciplinaires sur la compréhension et le développement de systèmes alimentaires et hydriques résilients à l'échelle internationale. Nos recherches développent et intègrent de nouvelles connaissances dans les domaines de l'agroécologie, de l'hydrologie, des processus sociaux et environnementaux, ainsi que sur le rôle central que jouent les communautés dans le développement de la résilience des systèmes alimentaires et hydriques (<https://www.coventry.ac.uk/research/areas-of-research/agroecology-water-resilience/>).

**La CELEP** (Coalition of European Lobbies for Eastern African Pastoralism) est une coalition informelle de membres européens et de partenaires d'Afrique de l'Est qui se concentre sur la communication, la gestion des connaissances et le lobbying en faveur du pastoralisme en Afrique de l'Est. Les organisations européennes et est-africaines impliquées dans la **CELEP** renforcent mutuellement leur travail de plaidoyer et développent conjointement leurs capacités respectives à influencer les politiques qui touchent les populations pastorales en Afrique de l'Est (<https://www.celep.info/>).

**CIDSE** – Coopération Internationale pour le Développement et la Solidarité – est une famille internationale d'organisations catholiques œuvrant pour la justice sociale qui travaillent en faveur d'un changement transformationnel visant à mettre fin à la pauvreté et aux inégalités, à lutter contre l'injustice systémique, les inégalités et la destruction de la nature, et à promouvoir des alternatives justes et durables sur le plan environnemental (<https://www.cidse.org/>).

**Année internationale des pâturages et des pasteurs 2026** – Proclamée par l'Assemblée générale des Nations unies, cette année internationale vise à sensibiliser et à promouvoir la valeur de pâturages sains et d'un pastoralisme durable. Elle appelle à des pratiques de gestion durable des terres, à l'amélioration ou à la restauration des écosystèmes, à un accès équitable aux marchés, à la santé et à l'élevage du bétail (<https://iyrp.info/>).

**MISA** – Maasai International Solidarity Alliance – est une alliance internationale solidaire des Maasai du nord de la Tanzanie. Nous réunissons plus de 20 organisations confessionnelles internationales, organisations de défense des droits humains, organisations internationales d'aide et de développement, ainsi que des organisations locales, des militants individuels, des chercheurs et des avocats représentant les Maasai dans plusieurs affaires foncières. Notre objectif principal est de mettre fin aux violations des droits humains dont sont victimes les Maasai du nord de la Tanzanie (<https://misasolidarity.org/>).



Maasai International  
Solidarity Alliance



Research Centre  
Agroecology, Water  
and Resilience

Coventry University